

Schéma départemental des services aux familles de l'Hérault

2021
2025




**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Carsat Retraite
& Santé
au travail
— Languedoc-Roussillon —


**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Sommaire

03 Préambule

05 Partie 1 – Le contexte départemental : portrait des familles héraultaises, paysage des services aux familles

Un territoire attractif et dynamique	6
Un territoire contrasté, marqué par des vulnérabilités	8
Portrait des familles héraultaises : focus sur les familles allocataires	9
Paysage des services aux familles	10
1. La petite enfance	10
2. L'enfance et la jeunesse	13
3. La parentalité	14
4. L'animation de la vie sociale	18

19 Partie 2 – Les orientations stratégiques du Schéma

Axe 1 - Petite enfance : consolider et développer l'offre d'accueil du jeune enfant	20
Axe 2 - Enfance jeunesse : accompagner les jeunes dans leur diversité vers l'autonomie	21
Axe 3 – Parentalité : développer des actions de proximité sur les territoires en réponse aux besoins des familles	22
Axe 4 - Animation de la vie sociale : concourir à la cohésion sociale des territoires	23

24 Partie 3 – La gouvernance du Schéma

L'animation et le secrétariat	25
Les instances du Schéma	25
La méthodologie d'élaboration	27
Les moyens du Schéma	28
Durée et modifications du Schéma	28

30 Annexes

Annexe 1 : Fiches thématiques du Schéma départemental des services aux familles 2021-2025

Annexe 2 : Rappel des objectifs et actions du Schéma départemental des services aux familles 2016/2019

Préambule

Renforcer les partenariats autour de l'accompagnement des familles, favoriser l'accessibilité des équipements quels que soient les territoires, promouvoir des actions nouvelles : telles sont les ambitions formulées dès le premier Schéma départemental des services aux familles de l'Hérault, signé en 2016.

Pour construire ce deuxième schéma, les partenaires s'appuient sur les enseignements du premier : un nombre d'objectifs et d'actions à restreindre pour une plus grande efficacité, des actions intéressantes à poursuivre, une dynamique partenariale forte mais pouvant être consolidée sur certaines thématiques et une évaluation des dispositifs à améliorer.

Ainsi, ce Schéma traduit la volonté des partenaires signataires d'aller plus loin, ensemble, au service des familles héraultaises. **Ils placent au centre de leurs réflexions l'intérêt de l'enfant**, et les besoins des familles en lien avec les territoires.

Le Schéma départemental des services aux familles s'inscrit pleinement dans le contexte actuel. La crise sanitaire débutée en 2020 a mis en exergue l'importance première de l'accompagnement des parents dans leur rôle. Les liens familiaux se sont trouvés renforcés ou affaiblis par la fermeture temporaire des établissements scolaires, et cette période a mis au premier plan l'importance de l'accompagnement à la parentalité et à la scolarité.

Les partenaires du Schéma, à l'écoute de leur public, s'inscrivent en faveur d'une évolution et d'un renforcement des services aux parents pour mieux tenir compte de leurs besoins, accompagner et prévenir les difficultés.

Les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire renforcent également la volonté des partenaires de **toujours mieux accompagner les vulnérabilités et besoins spécifiques de certaines familles.**

Plus que jamais, **les services aux familles sont porteurs des valeurs de la République et sont un vecteur de cohésion sociale.** Notamment, les structures d'animation de la vie sociale tels que les centres sociaux, sont des piliers du « vivre ensemble » au sein des territoires, favorisant l'ouverture, la mixité des publics, l'échange et la promotion de valeurs telles que l'égalité et la laïcité.

Ainsi, l'intégration du Schéma départemental de l'animation de la vie sociale au sein de ce deuxième Schéma départemental des services aux familles permet de souligner l'importance de ces structures pour les familles et les habitants de tous les territoires de l'Hérault, tout en améliorant la lisibilité des schémas et instances partenariales.

Le présent Schéma s'articule avec les différentes contractualisations portées par les partenaires, par exemple la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, le Schéma départemental de l'enfance et de la famille, les contrats de ville, la Cité éducative, la Convention d'objectifs et de gestion de la branche Famille, ...

En pleine complémentarité avec les dispositifs existants, le Schéma fait écho à leurs ambitions. Il est **un cadre départemental de la réflexion sur les services aux familles**, un lieu d'échanges et de coordination entre partenaires.

Les partenaires du Schéma s'engagent à mettre en synergie leurs énergies, au service du développement des services pour toutes les familles, dans leur diversité.

Permettre aux familles de toujours mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, adapter les services aux évolutions des besoins, permettre une couverture de l'ensemble des territoires avec une réelle égalité d'accès, sont les ambitions majeures des partenaires au travers de ce plan d'actions partagé.



Partie 1

Le contexte départemental : portrait des familles héraultaises, paysage des services aux familles

Les données présentées dans le cadre de ce Schéma ont pour objectif de présenter les grandes caractéristiques du département de l'Hérault et des familles qui le composent.

Ces données seront affinées par des diagnostics et des cartographies complémentaires sur les thématiques retenues dans le cadre des comités techniques et des groupes de travail associés.

Un territoire attractif et dynamique

Au 1^{er} janvier 2017, le département de l'Hérault comptait 1 144 892 habitants soit 1,1% de plus que l'année précédente, et une progression similaire depuis 2 ans.

	Population en 2012	Population en 2017	Évolution annuelle moyenne 2012-2017 (%)	due au solde naturel	due au solde migratoire
34-Hérault	1 077 627	1 144 892	+1,2%	+0,3%	+0,9%
Occitanie	5 626 858	5 845 102	+0,8%	+0,1%	+0,7%
France métropolitaine	63 375 971	64 639 133	+0,4%	+0,3%	+0,1%

Le département de l'Hérault se place au 2^{ème} rang des départements d'Occitanie (derrière la Haute Garonne) et au 5^{ème} rang des départements métropolitains en termes d'évolution démographique annuelle moyenne entre 2012 et 2017.

La croissance démographique de l'Hérault est toujours très dynamique : l'évolution annuelle moyenne de la population héraultaise est 1,5 fois plus élevée que celle de la région Occitanie et 3 fois plus élevée qu'en France métropolitaine sur les 5 dernières années. En effet, le département de l'Hérault reste très attractif : son dynamisme est lié essentiellement aux migrations.

Les fortes hausses de population bénéficient essentiellement aux grandes aires urbaines de l'Hérault (Montpellier et Béziers). La population se concentre également sur les communes limitrophes de ces grandes aires ainsi que sur une partie du littoral (Agde) et le long des autoroutes A9 et A75.

Le département compte désormais 342 communes, réparties sur 17 Epci et 23 cantons.

L'aire urbaine de Montpellier compte 616 287 habitants, représentant ainsi 57% de la croissance démographique du département. 13 communes comptent plus de 10 000 habitants et concentrent à elles seules plus de la moitié de la population du département (50,6%).

Pour l'année 2019, 12 488 naissances ont été enregistrées dans le département de l'Hérault, confirmant ainsi le fléchissement enregistré sur les 10 dernières années.

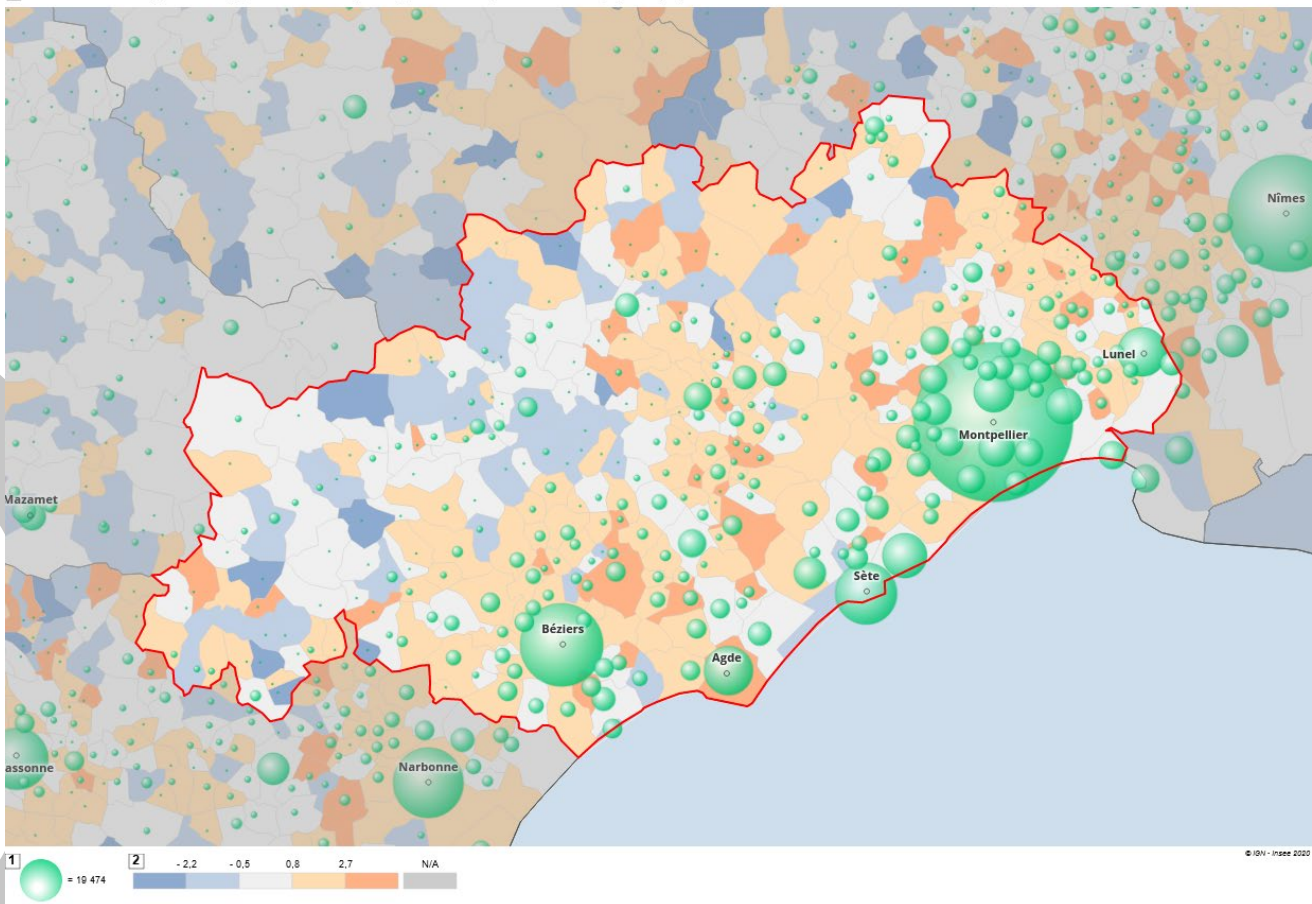
Face à ce développement, les partenaires institutionnels souhaitent par leurs efforts conjugués contribuer à la qualité de vie des familles toujours plus nombreuses, en favorisant le développement de services de qualité en réponse à leurs besoins sur l'ensemble des territoires du département.

Communes de plus de 10 000 habitants	Population municipale	% de la population départementale
Montpellier	285 121	24,9%
Béziers	77 177	6,7%
Sète	43 229	3,8%
Agde	28 609	2,5%
Lunel	26 239	2,3%
Frontignan	22 762	2,0%
Castelnau-le-Lez	20 480	1,8%
Mauguio	16 919	1,5%
Lattes	16 564	1,4%
Mèze	11 587	1,0%
Juvignac	11 084	1,0%
Villeneuve-lès-Maguelone	10 012	0,9%
Saint-Jean-de-Védas	10 008	0,9%

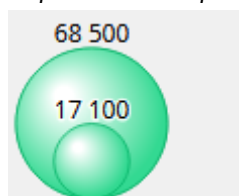
Sources : Insee - Recensements de la population, exploitation principale - Population municipale au 1er janvier 2017

1 Population municipale, 2017 - Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale

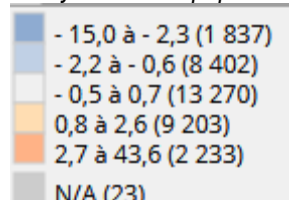
2 Évolution annuelle moyenne de la population 2012-2017, 2017 (%) - Source : Insee, Recensements de la population (RP)



Population municipale 2017



Evolution annuelle moyenne de la population 2012/2017 (en %)



Un territoire contrasté, marqué par des vulnérabilités

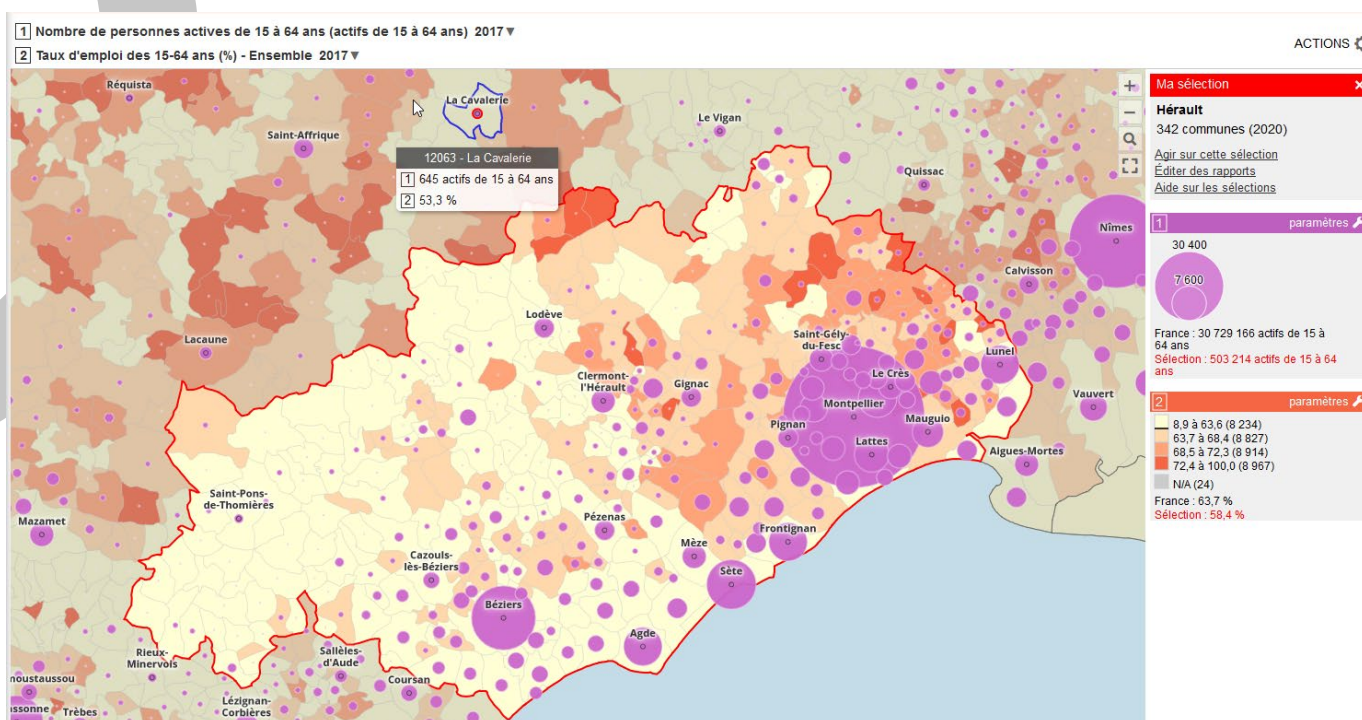
De façon simultanée, **les inégalités sociales et territoriales perdurent** : avec un taux de 11,3% au 4^{ème} trimestre 2019, le taux de chômage du département de l'Hérault continue sa décroissance, un point de moins en un an, amorcée depuis maintenant 6 ans.

Il demeure néanmoins le 2^{ème} département de France métropolitaine le plus touché par le chômage, derrière les Pyrénées-Orientales.

A l'intérieur du département de l'Hérault, les territoires connaissent des réalités très différentes, avec des taux d'activités variables, représentés sur la carte ci-dessous.

Répartition des personnes actives de 15 à 64 ans et taux d'emploi

Source INSEE - Carte sur le site de l'Observatoire des territoires :



Sur la base des données Insee 2017, le département de l'Hérault se caractérise par une surreprésentation des familles monoparentales par rapport au territoire national. L'écart avec la moyenne nationale se creuse avec une évolution de la part des familles monoparentales plus forte que la moyenne.

Indicateurs	Hérault	France
Nombre de familles avec enfants 2017	176 097	10 546 235
Nombre de familles monoparentales (familles), 2017	55 823	2 963 492
Part des familles monoparentales au sein des familles avec enfant(s) (%), 2017	31,7	28,1
Évolution de la part des familles monoparentales (%), 2012-2017	14,6	11,1

Données INSEE sur les familles et les familles monoparentales / 2017

Au 31 décembre 2019, le département de l'Hérault comptait 41619 bénéficiaires du Rsa ¹.

Cette précarité concerne également les travailleurs aux bas revenus, l'année 2019 se caractérisant par une forte augmentation (+ de 40 %) des bénéficiaires de la prime d'activité pour un nombre total de 101615 bénéficiaires².

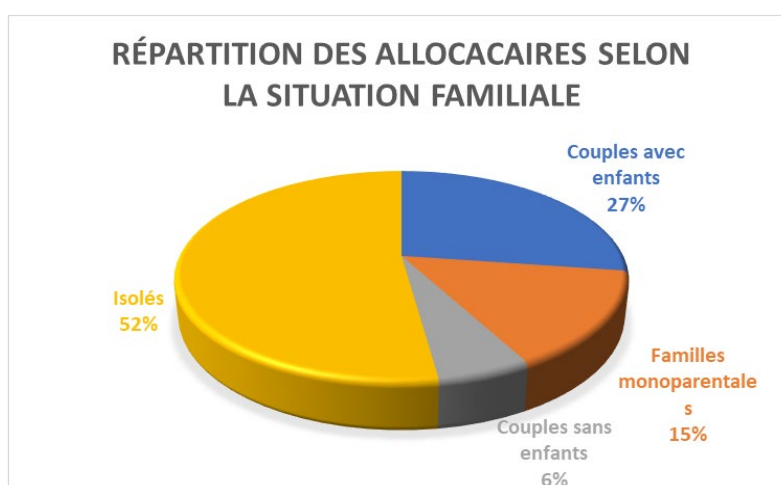
Le département de l'Hérault se caractérise donc par une précarité marquée, des territoires en forte prise avec le chômage et la pauvreté ainsi que de fortes disparités territoriales.

Portrait des familles héraultaises : focus sur les familles allocataires

Focus sur les familles Héraultaises allocataires Caf et Msa

Au 31 décembre 2019, la Caf de l'Hérault comptabilise 291 446 allocataires, soit une progression de **+ 7,3% en un an**. Près de 622 000 personnes sont couvertes par une prestation Caf (dont 234 000 enfants), soit 54% de la population du département.

35 % des familles allocataires Caf (soit 43 309 familles) soit 15 % de l'ensemble des allocataires sont des familles monoparentales.



35,5% des familles allocataires de la Caf vivent sous le seuil des bas revenus.

4 460 familles sont composées d'au moins un parent bénéficiaire de l'Aah.

18 003 familles (allocataires Caf et Msa) sont bénéficiaires du Rsa et 37 785 familles sont bénéficiaires de la Prime d'activité (Ppa).

¹ et ² Données Caf et Msa au 31.12.2019

Paysage des services aux familles

Dans le cadre du premier Sdsf, les partenaires institutionnels ont défini des orientations communes en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de jeunesse, et de la parentalité.

Sur la base des diagnostics et constats réalisés, de nombreuses actions ont été réalisées sur la période, dans une volonté de se coordonner afin de permettre le développement d'offres de services adaptées aux besoins et aux territoires. Ces actions ont participé à l'évolution du paysage des services aux familles de l'Hérault.

1. La petite enfance

La politique publique en faveur de la petite enfance fait l'objet d'un partenariat historique et étroit entre les acteurs institutionnels du département.

Sur la période 2016/2019, les partenaires signataires du Schéma des services aux familles ont consolidé la dynamique collective en faveur du développement des modes d'accueil du jeune enfant dans une volonté de gestion des territoires prioritaires, de la réduction des inégalités d'accès à ces services, et de renforcer l'accueil de familles touchées par des vulnérabilités.

La période 2016/2019 se caractérise par une augmentation de **+3,75% du nombre de places en Établissement d'accueil du jeune enfant (Eaje)** en mode Prestation de service unique³, conjugué à un fort développement des micro-crèches en mode Prestation d'accueil du jeune enfant dont le nombre a doublé entre 2016 et 2019.

▪ Une offre d'accueil diversifiée et complémentaire

Au 31 décembre 2019, **19 889 places d'accueil du jeune enfant** sont proposées sur le département, dont :

- 7 408 en crèche
- 516 en micro crèche Paje
- 11 965 chez les 3909 assistants maternels en activité

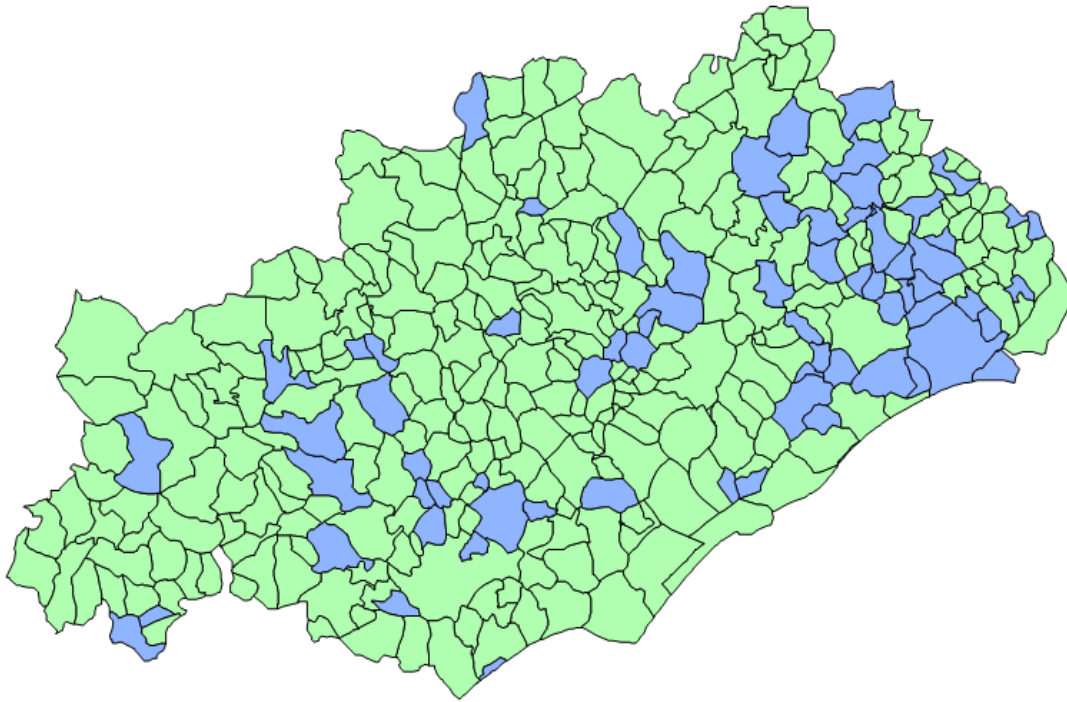
Le département de l'Hérault se caractérise par un taux de couverture⁴ de 50,4%, inférieur au taux de couverture national (59,3%).

Cependant, depuis plusieurs années, les partenaires institutionnels se sont mobilisés pour un fort développement du nombre de structures d'accueil collectif, la progression du taux de couverture de 2017 à 2018 progressant de +1%, **soit 0,6% de plus que la progression constatée au niveau national**.

Au 31 décembre 2018, 272 communes de l'Hérault avec un taux de couverture inférieur au taux de couverture national (59,3%) :

³ La Prestation de service unique est une aide au fonctionnement versée par la Caf aux gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant ; les familles payent un complément qui dépend de leurs revenus. Les micro-crèches en mode Paje (Prestation d'accueil du jeune enfant) ne sont pas financées directement par la Caf, mais une aide financière est versée par la Caf aux parents pour leur permettre de faire face aux dépenses occasionnées par la garde de l'enfant. Les parents ayant recours à un assistant maternel bénéficient également de la Paje

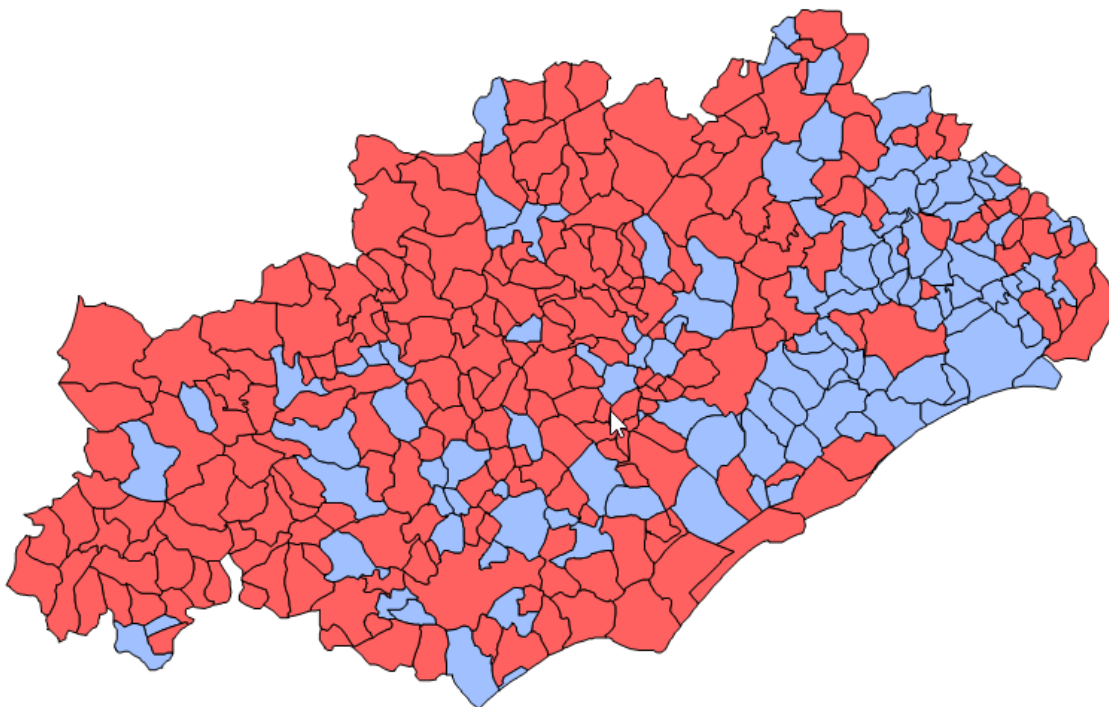
⁴ Le taux de couverture est la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans.



Taux de couverture 2018 par commune

■	Taux de couverture < au national (59,3%)	(272)
■	Taux de couverture >= au national (59,3%)	(70)

Au 31 décembre 2018, 230 communes de l'Hérault ont un taux de couverture inférieur au taux de couverture du département (50,4%) :



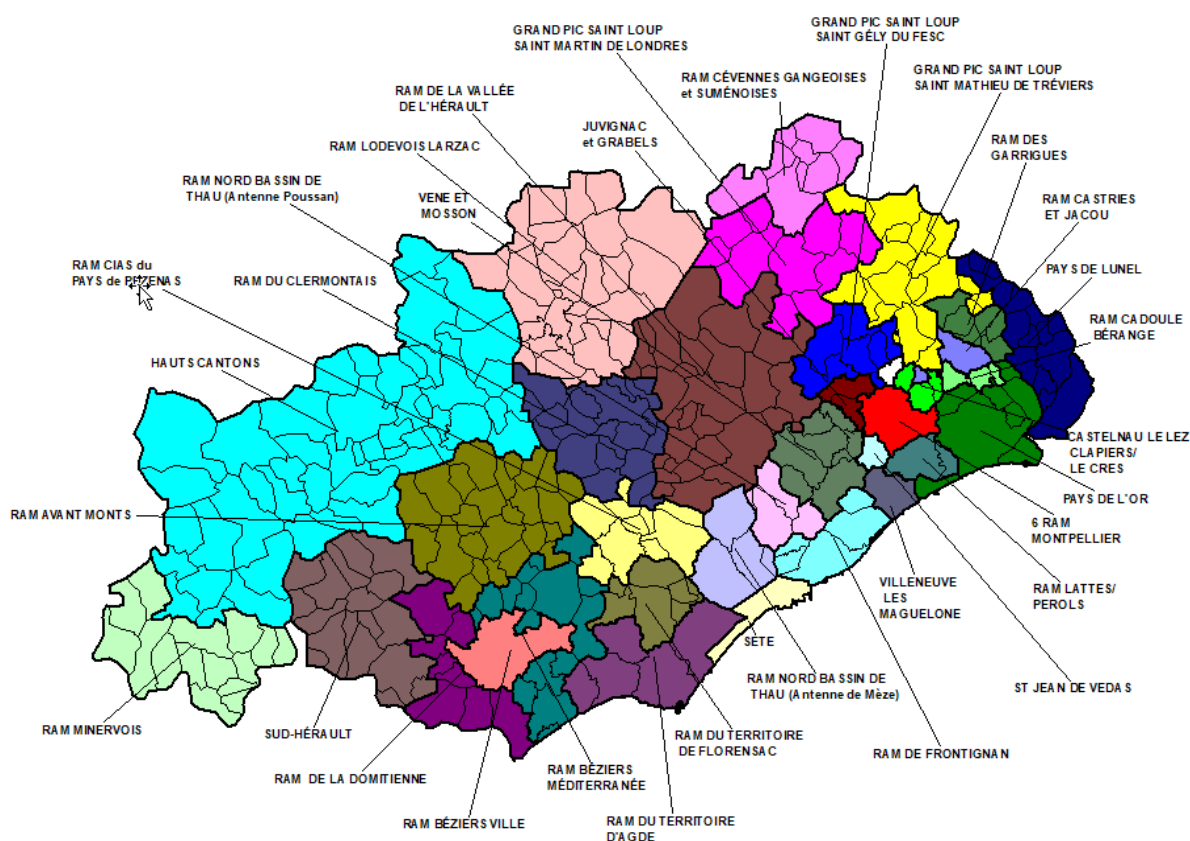
Taux de couverture par commune

■	Taux de couverture < au département (50,4%)	(230)
■	Taux de couverture >= au département (50,4%)	(112)

- Le développement des Relais assistants maternels (Ram) et la consolidation de leur coordination

Le département de l'Hérault est maillé de 38 Relais assistants maternels où exercent 56 animatrices (47,91 Etp) au 31 décembre 2019, avec une moyenne de 84 assistantes maternelles en activité pour un Etp d'animatrice de Ram.

En référence aux orientations nationales de la branche Famille, les 38 Ram du département se sont engagés dans la mise en place de « missions renforcées » visant à promouvoir l'activité des assistants maternels en améliorant leur employabilité ou à augmenter les départs en formation continue des assistants maternels, et sont accompagnés dans le cadre d'une coordination partenariale départementale.



- Une tendance à la diminution de l'offre d'accueil individuel

Après quelques années de progression, le nombre d'assistants maternels agréés ainsi que le nombre d'assistantes maternelles agréés en activité s'inscrivent dans une tendance à la baisse, 371 assistants maternels ayant cessé leur activité en 2019.

Ainsi, le nombre d'enfants gardés par une assistante maternelle a chuté de - 4,6% entre 2015 et 2019.

Au 31 décembre 2019, le département compte 4 802 assistants maternels agréés, dont 23,8% sont âgés de plus de 55 ans, et un taux de chômage de 21% caractérisé par de fortes disparités territoriales.

Nombre d'assistantes maternelles agréées actives	2015		2016		2017		2018		2019	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
1 enfant gardé	559	15,90%	530	15,30%	550	15,90%	546	16,10%	433	13,40%
2 enfants gardés	825	23,40%	809	23,40%	766	22,10%	766	22,60%	695	21,50%
3 enfants et plus gardés	2 139	60,70%	2 118	61,30%	2 143	62,00%	2 076	61,30%	2 105	65,10%
Total	3 523	100,00%	3 457	100,00%	3 459	100,00%	3 388	100,00%	3 233	100,00%
Pourcentage d'évolution annuelle			-1,90%		0,10%		-2,10%		-4,60%	

■ Un développement important des Maisons d'assistants maternels (Mam)

Les Maisons d'assistants maternels sont des lieux d'accueil individuel qui regroupent 2 à 4 assistants maternels et permettent l'accueil simultané de 4 à 12 enfants.

De 2016 à 2019, 30 Maisons d'assistants maternels ont été créées sur le département de l'Hérault soit **une augmentation de + 103,45%**.

En moyenne, une Mam sur le département de l'Hérault propose 9,4 places pour 2,75 assistants maternels agréés. Néanmoins, en parallèle à ce développement fort, des fermetures régulières de Mam sont également observées.

Au sein de ces Mam, **168 assistants maternels agréés proposent 588 places d'accueil individuel.**

2. L'enfance et la jeunesse

Le département de l'Hérault se caractérise par une progression dans sa population des tranches d'âges 6 - 9 ans (+6.2 % de 2014 à 2017), 10 -15 ans et 16 -19 ans (+3.6 % de 2014 à 2017).

Sur la période 2016-2019, les partenaires ont souhaité intégrer la thématique enfance jeunesse comme un axe à part entière.

Dans ce cadre, les partenaires institutionnels ont établi des objectifs et des actions opérationnels visant à favoriser le développement des compétences et de l'autonomie des jeunes, la réduction des inégalités et la cohésion sociale en prenant en compte la diversité des publics concernés et les besoins différenciés sur les territoires.

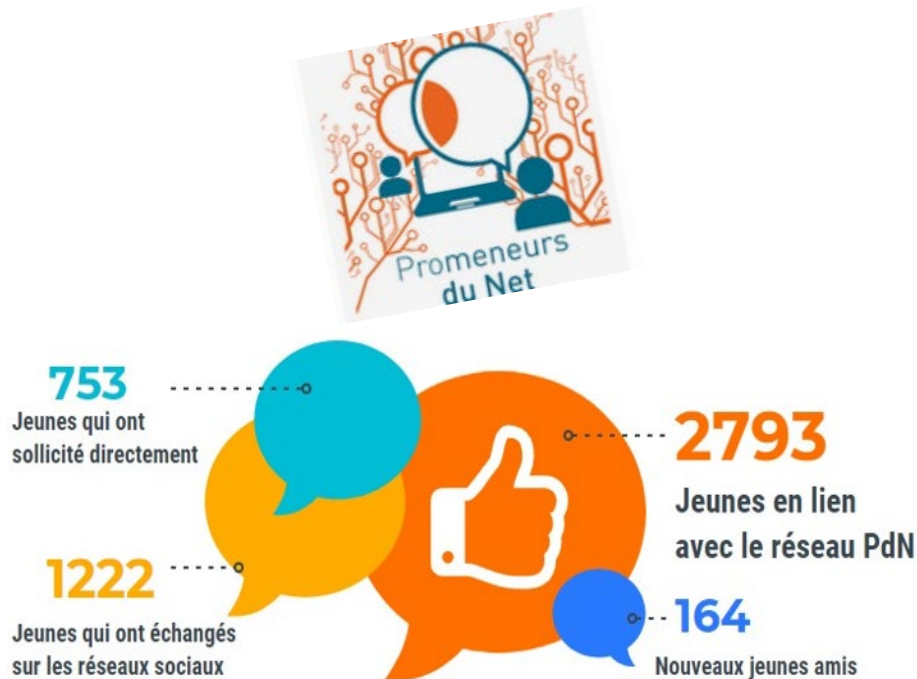
Ces offres se sont structurées autour de la participation et de l'écoute des jeunes, de leur accompagnement dans des projets valorisants, et vers leur autonomie dans une volonté de qualité de l'offre proposée.

Le département de l'Hérault disposait au 31 décembre 2019 de 469 accueils de loisirs sans hébergement et vu naître, sous l'impulsion partenariale, des initiatives locales comme les Accueils de loisirs associés aux collèges (Alc). Le premier Schéma a également permis à près d'une centaine d'animateurs jeunesse de suivre une formation/action innovante autour de la participation citoyenne.

Cette formation basée sur des travaux de groupes et sur l'échange de pratiques, a permis de travailler sur des méthodes et outils d'éducation populaire, au service de l'accueil des publics adolescents, en favorisant le travail en réseau, notamment auprès des publics jeunes fragilisés et en rupture.

Des professionnels intervenant auprès de la jeunesse sont également présents sur internet et les réseaux sociaux par le dispositif des « Promeneurs du Net ». Sur le département de l'Hérault, 39 professionnels (animateur, éducateur, professionnel exerçant en centre social, en foyer de jeunes travailleurs ou en maison des jeunes...) offrent une présence éducative en accompagnant les jeunes dans la recherche de réponse à leurs interrogations.

Jeunes en lien avec les Promeneurs du Net en 2019 :



Les partenaires institutionnels ont également souhaité favoriser et accompagner les projets de séjours ou de départs en vacances des enfants et des jeunes dans le cadre de dispositifs d'aide aux familles ou de soutien financier à des porteurs de projets : opération 1^{er} départ enfants Unat, dispositif Ville-Vie-Vacances, 2 400 départs en colonies de vacances dans le cadre de l'Aide aux vacances enfants versée par la Caf, ...

3. La parentalité

Dans le cadre du premier Schéma, les partenaires institutionnels ont souhaité définir des objectifs partagés :

- Développer l'offre de service et accroître le nombre de bénéficiaires,
- Accompagner plus spécifiquement les publics les plus fragilisés.

Sur la base des diagnostics et constats réalisés, les partenaires du Schéma ont travaillé au développement coordonné d'offres adaptées aux besoins et aux territoires.

La période précédente se caractérise par un fort développement des services parentalité sur les territoires, coordonné par les partenaires institutionnels et animé dans le cadre d'une convention partenariale avec Parentalité34.

Certaines inégalités territoriales perdurent, avec des territoires mieux couverts que d'autres par des dispositifs d'appui à la parentalité.

▪ Les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents – Reaap

Les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents - Reaap – ont pour objectif de soutenir les parents dans leur rôle éducatif.

Ils regroupent des actions qui visent à conforter à travers le dialogue et l'échange les compétences des parents, notamment aux périodes charnières, quand l'exercice de la parentalité peut être en questionnement.

Ces actions s'adressent à toutes les familles et sont développées par des collectivités, des acteurs associatifs et des parents.

Elles sont diverses et peuvent prendre la forme de groupes de parole et d'échange entre parents (café-rencontres, carrefours parents), de groupes d'activités parents-enfants (sorties en famille, activités artistique ou musicale partagées, jeux en famille, massage bébé), de groupes d'activités de parents ou de groupes de réflexion et de formation (être parents et d'adolescents au sein de notre société, accompagner la parentalité adoptive, appréhender le sommeil de l'enfant, ...).

La période du premier Schéma s'est caractérisée par **un fort développement des actions** proposées aux familles, 171 actions en 2018 pour 247 actions au 31 décembre 2019, soit une progression de **+ 44%**.

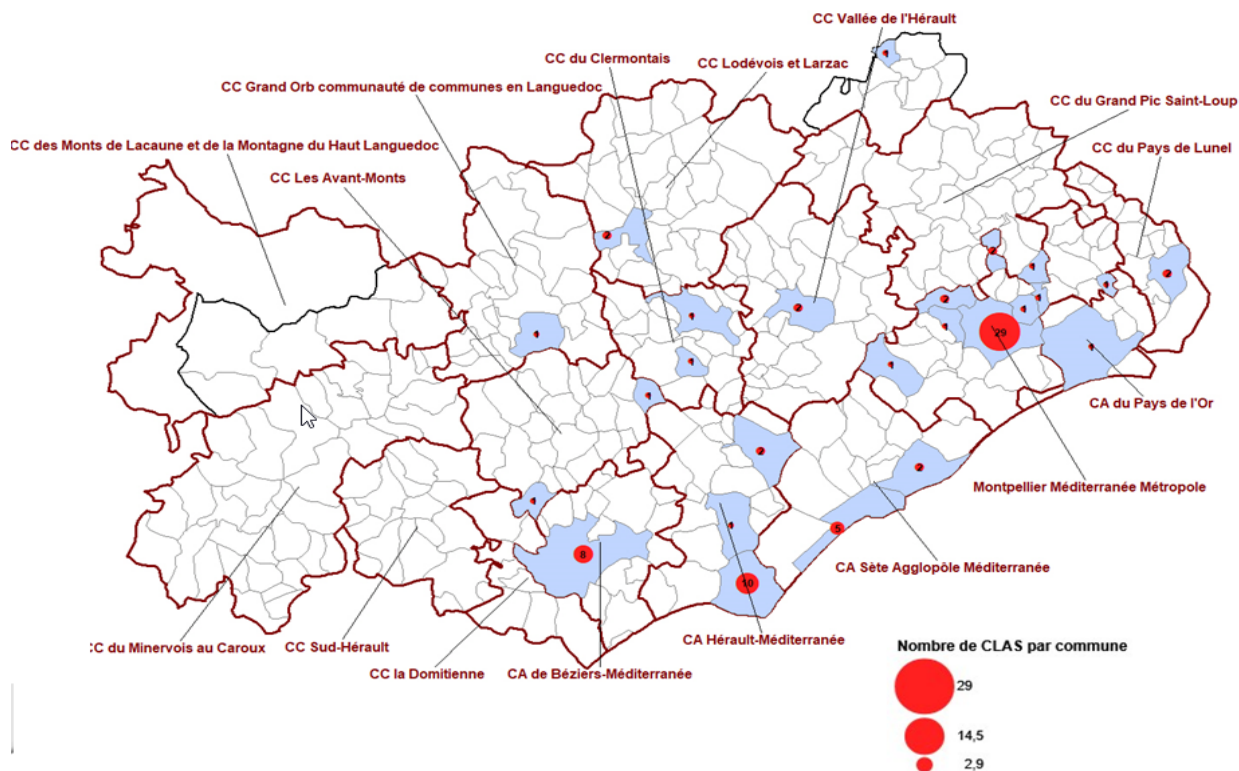
▪ Les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité – Clas

Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité ont pour objectifs :

- . de contribuer à la réussite scolaire et à l'insertion sociale de tous les jeunes, dans la perspective de l'égalité des chances pour tous;
- . d'améliorer la qualité des actions d'accompagnement scolaire;
- . de renforcer l'implication des parents dans leur rôle éducatif, facteur de meilleure intégration sociale et composante indispensable à la réussite scolaire de l'enfant.

Afin de renforcer le soutien des parents dans la scolarité de leurs enfants/adolescents ; le dispositif Clas est piloté partenarialement afin de permettre la structuration de l'offre en matière d'accompagnement à la scolarité à partir du diagnostic des besoins établi sur le plan départemental, et le développement d'une offre adaptée et le renforcement de la qualité des actions.

Au 31 décembre 2019, 80 équipements accueillent des actions sur 25 communes :

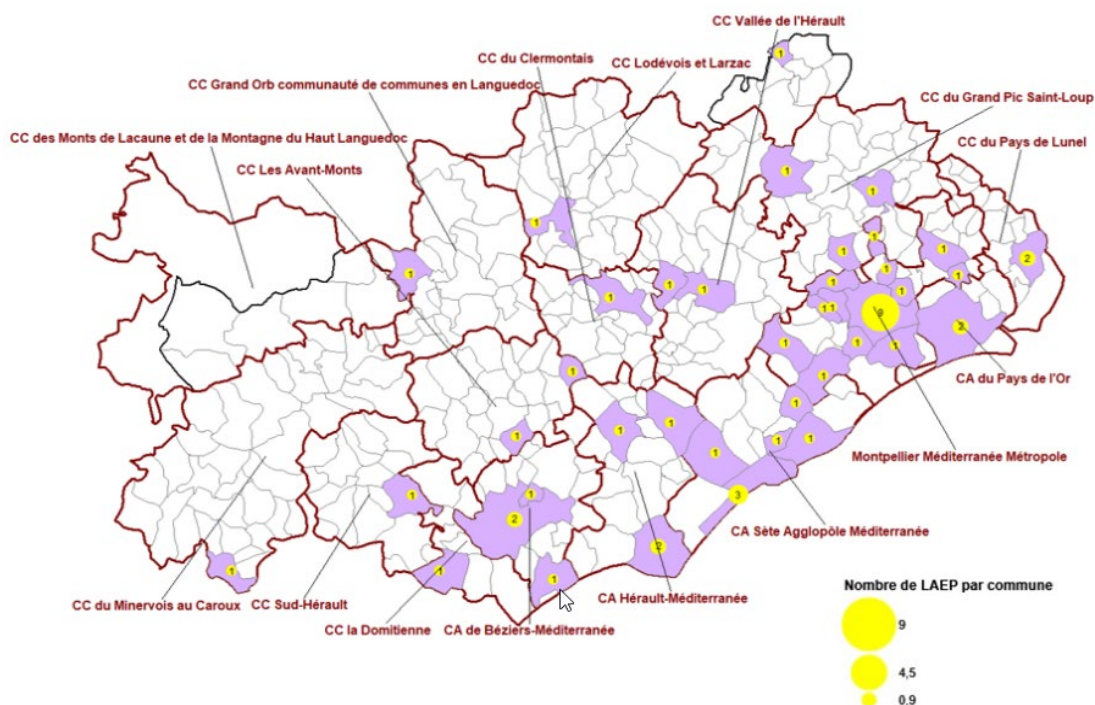


Les Lieux d'accueil enfant parent – Laep

Les Lieux d'accueil enfant parent sont des espaces dédiés aux jeunes enfants et à leurs parents, afin favoriser la qualité du lien d'attachement entre eux, l'accompagnement des parents et la socialisation de l'enfant.

Les Laep se donnent pour principale mission de placer les parents comme premiers acteurs de l'éducation de leur enfant afin qu'ils puissent s'exprimer et échanger en toute simplicité, être entendus et soutenus, et ainsi Valoriser leur rôle et leurs compétences.

En 2019, **5 482 enfants de 0 à 6 enfants et 4 199 familles** ont été accueillis sur les **54 Laep** répartis sur 40 communes de l'Hérault, soit une augmentation de 20 % entre 2016 et 2019 :



▪ Les Espaces de rencontre

Le recours aux espaces de rencontre est préconisé dans les situations où une relation enfant-parents et/ou l'exercice d'un droit de visite est interrompu, difficile ou conflictuel, y compris dans les situations de violences conjugales. Ces lieux permettent ainsi à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers. Dans le cadre des mesures judiciaires notamment, ils contribuent au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers, dans un cadre sécurisé.

En 2019, 3 espaces de rencontres ont pu accueillir ces familles sur Béziers et Montpellier sur 3 788 heures d'ouverture, soit une progression de **+ 24,8% entre 2016 et 2019**.

▪ La médiation familiale

La médiation familiale a pour objectif la préservation du lien familial lorsqu'un événement ou une situation l'ont fragilisé tels les divorces, les séparations, la recomposition familiale, les conflits familiaux autour du maintien des liens entre les grands-parents et les petits-enfants, ainsi que ceux entre les jeunes adultes et leurs parents.

Centrée sur l'intérêt de l'enfant, elle offre une alternative au recours au juge dans le règlement de litiges parfois difficiles par le biais d'un tiers impartial et qualifié : le médiateur familial.

Le partenariat fort a permis sur la période 2016 à 2019 de structurer l'offre de médiation familiale et de développer le nombre d'Etp de médiateurs, **passant ainsi de 3 Etp en 2015 à 14,5 en 2019**.

En référence aux dispositions de la loi du 18 novembre 2016 sur la modernisation de la justice, une **tentative de médiation préalable obligatoire** a été mise en place sur 11 juridictions.

Dans l'Hérault, cette expérimentation a été portée par le TGI de Montpellier, la Caf de l'Hérault et des associations de médiation familiales conventionnées permettant ainsi sur l'année 2019 l'observation de 687 situations, ayant entraînés plus de 1 000 entretiens d'information et l'engagement de 271 médiations familiales.

▪ L'Aide à domicile des familles

L'arrivée d'un nouveau-né, une séparation, une hospitalisation, un décès, ... sont autant de situations qui fragilisent l'équilibre familial. Afin d'accompagner les familles dans les moments temporairement difficiles de leur vie et pour pallier l'indisponibilité parentale, une offre de service à domicile de service à domicile facultative, ponctuelle, subsidiaire, en l'absence de toute autre possibilité de soutien, est possible sous certaines conditions.

Confiée à des 8 services d'aide à domicile autorisés par le Conseil Départemental et conventionnés par la Caf, cette offre se veut préventive des difficultés sociales et familiales, du maintien de l'équilibre des enfants, de l'autonomie des personnes et des relations familiales.

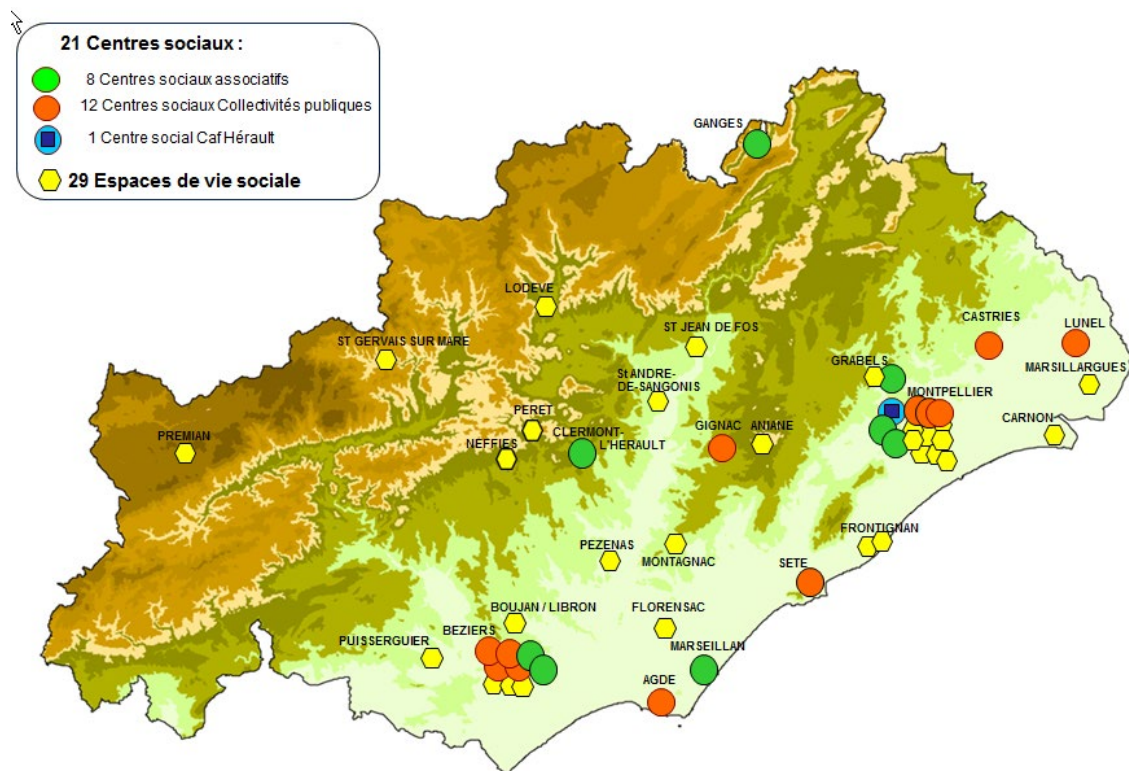
4. L'animation de la vie sociale

Sur la période 2016 à 2019, le Schéma départemental de l'animation de la vie sociale s'est inscrit dans les mesures du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers et plus particulièrement dans le cadre de la mesure 33 visant à ouvrir sur le territoire national 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022 au sein des QPV.

Ainsi, le développement du nombre des équipements sur les territoires en politique de la Ville, les territoires ruraux isolés, sur les communes de plus de 5 000 habitants et sur les villes de plus de 10 000 habitants a été priorisé selon des critères spécifiques (taux de familles sous le seuil de pauvreté (60%), taux de familles avec enfants de moins de 20 ans (10%), taux de familles nombreuses (10%), taux de familles monoparentales (10%) et nombre d'enfants ayant moins de 18 ans par allocataire (10%).

Sur le Département de l'Hérault, **le nombre de Centres sociaux a augmenté de + 23%** (21 Centres sociaux en 2019 en rapport aux 17 Centres sociaux recensés en fin d'année 2016) et **le nombre d'Espaces de vie sociale de + 93%** (29 Espaces de vie sociale en 2019 en rapport aux 15 Espaces de vie sociale recensés en fin d'année 2016).

D'une manière plus globale et malgré l'absence initiale d'objectifs chiffrés le nombre total de structures en Animation de la vie sociale a augmenté de + 57% entre fin 2016 et 2019.





Partie 2

Les orientations stratégiques du Schéma

Axe 1 - Petite enfance : consolider et développer l'offre d'accueil du jeune enfant

La politique publique en faveur de la petite enfance fait l'objet d'un partenariat historique entre les acteurs institutionnels.

Les partenaires signataires du Schéma des services aux familles souhaitent poursuivre la dynamique collective en faveur du développement des modes d'accueil du jeune enfant, de la réduction des inégalités d'accès à ces services, et faciliter l'accueil de familles touchées par des vulnérabilités.

Les partenaires du Schéma souhaitent également poursuivre leur engagement dans la qualité de l'offre d'accueil en développant notamment le partage d'expériences et de pratiques, la professionnalisation des acteurs, la valorisation des métiers, la mise en avant de solutions innovantes, ...

Axe	Objectifs	Actions
PETITE ENFANCE	Objectif 1 : consolider et développer l'offre et la qualité des modes d'accueil petite enfance	Action 1.1 : développer la communication sur les besoins territoriaux Action 1.2 : consolider le partenariat afin de développer l'offre et la qualité des modes d'accueil Action 1.3 : favoriser l'accompagnement, le conseil et l'assistance des partenaires et des professionnels de la petite enfance
	Objectif 2 : valoriser et promouvoir l'offre d'accueil petite enfance	Action 2.1 : réaliser des actions de communication visant à valoriser et à promouvoir l'offre d'accueil Action 2.2 : rendre visible l'offre d'accueil ajustée aux besoins spécifiques des parents

Axe 2 - Enfance jeunesse : accompagner les jeunes dans leur diversité vers l'autonomie

Dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles, les partenaires institutionnels souhaitent accompagner et soutenir sur l'ensemble du département une politique jeunesse de qualité qui maille chaque territoire au plus de proche du public jeune et de ses besoins.

L'ensemble des partenaires signataires du Schéma souhaite collectivement consolider les dispositifs et structures existants et développer de nouvelles actions visant à répondre aux nombreux besoins des jeunes dans toute leur diversité et innover pour aller vers ce public.

La professionnalisation des acteurs au travers de la formation, la connaissance des réseaux des partenaires pour l'orientation de leurs publics en cas de besoins, la communication sur l'offre de service existante pour développer l'accès aux accueils collectifs, la mobilisation des acteurs à l'accueil et l'accompagnement des enfants et jeunes à besoins spécifiques apparaissent donc comme donc les principaux enjeux à relever.

Axe	Objectifs	Actions
ENFANCE JEUNESSE	Objectif 1 : favoriser l'autonomie et l'éducation à la citoyenneté chez les jeunes	Action 1.1 : encourager, soutenir et accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets individuels ou collectifs Action 1.2 : développer et consolider la présence éducative sur les structures, sur internet et les réseaux sociaux
	Objectif 2 : renforcer la formation des professionnels intervenant auprès de la jeunesse	Action 2.1 : identifier les besoins et développer la communication sur les formations Action 2.2 : favoriser l'accompagnement des partenaires et des professionnels de la jeunesse
	Objectif 3 : développer des actions à destination des publics jeunes fragiles et vulnérables	Action 3.1 : développer et consolider l'accès aux loisirs éducatifs pour les publics jeunes les plus éloignés ou en situation de fragilité Action 3.2 : soutenir les actions innovantes sur le champ de la jeunesse permettant de répondre aux besoins non couverts

Axe 3 - Parentalité : développer des actions de proximité sur les territoires en réponse aux besoins des familles

Dans la continuité des actions réalisées sur la période 2016 à 2019, les partenaires signataires du Schéma souhaitent définir des objectifs et des actions permettant de faire face aux enjeux actuels et aux problématiques rencontrées : réduction des inégalités territoriales, mobilisation des familles, visibilité des dispositifs... En portant une attention particulière aux situations de fragilité.

L'ensemble des partenaires institutionnels signataires du Schéma souhaite collectivement consolider le partenariat, consolider les dispositifs et structures existants et développer de nouvelles actions visant à répondre aux nombreux besoins en soutenant les actions innovantes.

La professionnalisation des acteurs au travers de la formation, la connaissance des réseaux des partenaires pour l'orientation de leurs publics en cas de besoins, la communication sur l'offre de service existante, la mobilisation des acteurs à l'accueil et l'accompagnement des parents des enfants et jeunes à besoins spécifiques apparaissent donc comme les principaux enjeux à relever.

Axe	Objectifs	Actions
PARENTALITE	<p>Objectif 1 : renforcer les partenariats entre les acteurs participant à la politique de la parentalité</p>	<p>Action 1.1 : consolider la coordination partenariale départementale</p> <p>Action 1.2 : renforcer la mission d'animation départementale parentalité</p>
	<p>Objectif 2 : développer des offres de service en faveur des familles, des parents et des enfants</p>	<p>Action 2.1 : accueillir, accompagner les familles et porter une attention particulière sur les situations de fragilités</p> <p>Action 2.2 : soutenir les actions innovantes sur le champ de la parentalité</p> <p>Action 2.3 : renforcer et développer les actions d'accompagnement pour les parents d'adolescents et d'enfants porteurs de handicap</p>

Axe 4 - Animation de la vie sociale : concourir à la cohésion sociale des territoires

Dans le cadre de ce nouveau Schéma départemental, les partenaires institutionnels souhaitent accompagner et porter sur l'ensemble du département une politique d'animation de la vie sociale de qualité, maillant chaque territoire au plus de proche de ses habitants et de leurs besoins.

Autour d'un partenariat renouvelé et renforcé, les partenaires signataires du Schéma définissent les objectifs ci-dessous, tenant compte des enjeux de terrain liés au contexte économique et social et aux problématiques rencontrées (précarisation des habitants, questions relatives à l'accès aux droits, diversité des publics, questions relatives à la laïcité, ...).

Les partenaires signataires reconnaissent les structures de l'animation de la vie sociale comme des acteurs du développement social local par leur fonction d'animation globale. Celle-ci permet l'analyse des besoins sociaux des territoires et l'élaboration des stratégies à mettre en œuvre, pour associer et impliquer la population, dans une logique citoyenne et de cohésion sociale.

Ces structures sont également des lieux devant favoriser l'engagement des habitants, la prise d'initiative citoyenne et le bénévolat comme ressource-clé du tissu social au bénéfice des enfants, des jeunes, des familles et des séniors.

Axe	Objectifs	Actions
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	Objectif 1 : mobiliser les partenaires sur leurs engagements et leurs financements	Action 1.1 : mobiliser les partenaires institutionnels locaux sur la base des engagements nationaux Action 1.2 : promouvoir l'animation de la vie sociale auprès des collectivités, des partenaires et des familles
	Objectif 2 : développer et renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale	Action 2.1 : créer une structure d'animation de la vie sociale sur les territoires non pourvus Action 2.2 : consolider le fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale existantes
	Objectif 3 : consolider et développer l'offre d'accompagnement des publics par les structures d'animation de la vie sociale	Action 3.1 : accompagner les structures d'animation de la vie sociale pour une consolidation et/ou un développement de leur offre en matière d'accès aux droits Action 3.2 : accompagner les structures pour une consolidation et/ou un développement de leur offre en direction des familles, des jeunes et des séniors Action 3.3 : encourager les offres de services innovantes



Partie 3

La gouvernance du Schéma

L'animation et le secrétariat du Schéma

L'animation est assurée par la Caf de l'Hérault en collaboration avec les partenaires institutionnels. Le secrétariat est également assuré par la Caf de l'Hérault et a pour mission : l'envoi de l'ordre du jour, les invitations aux réunions pour toutes les instances, la préparation des documents à diffuser, la gestion des conditions organisationnelles, la rédaction et la diffusion des comptes-rendus.

Les instances du Schéma

Pour mener à bien les objectifs opérationnels et les actions associées au présent Schéma, la gouvernance suivante est mise en place :

Le Comité départemental des services aux familles

Présidence	Etat	Préfet de l'Hérault
Vice-présidence	Département	Président du Conseil départemental de l'Hérault
	Caf	Président de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault
Rôle et missions	Lieu de concertation et de construction des orientations stratégiques, de suivi de leur mise en œuvre, d'échanges et d'analyses.	
Membres	Préfecture de l'Hérault, Département de l'Hérault, Caf de l'Hérault, Msa du Languedoc, Carsat du Languedoc Roussillon, Ddcs de l'Hérault, Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des sports, Ministère de la Justice, Association des Maires de France 34 et UDAF 34.	
Fréquence de réunion	Annuelle	

Le Comité de suivi départemental

Rôle et missions :

- . Préparer la tenue des Commissions départementales des services aux familles,
- . Echanger sur les orientations stratégiques, les objectifs, les actions, les étapes de leurs mises en œuvre, les ressources et les moyens affectés,
- . Proposer des modifications du Schéma
- . Mettre en place les comités techniques et les groupes de travail de travail associés,
- . Impulser la démarche d'évaluation globale prévue au schéma,
- . Réaliser le bilan annuel sur les déploiements des actions, le niveau de réalisation du schéma et l'atteinte des objectifs ou leur état d'avancement, présenté en Commission départementale,
- . Déployer les actions de communication du Sdsf.

Membres : représentants des services de la Caf de l'Hérault, de la Msa du Languedoc, de la Carsat du Languedoc Roussillon, du Conseil départemental de l'Hérault, de la Ddcs de l'Hérault et de l'Education nationale.

Fréquence de réunion : 1 fois par an au minimum.

Les comités techniques

Rôle et missions :

Les comités techniques thématiques ont pour objet :

- de coordonner au niveau départemental les partenaires institutionnels dans leurs champs d'actions pour une optimisation des interventions et du fonctionnement des dispositifs,
- de mobiliser des groupes de travail spécifiques sur certaines actions avec les acteurs compétents,
- de produire les fiches-actions fixant les actions opérationnelles, les indicateurs et les critères d'évaluation,
- d'évaluer les actions et l'atteinte des objectifs en lien avec le comité de suivi,
- de participer à la préparation du bilan annuel en lien avec le comité de suivi,
- d'assurer la coordination des demandes de financement dans le cadre de configuration restreinte sous forme de comités de financement.

Dans une volonté de simplification des instances partenariales départementales, les partenaires du comité technique se réuniront également selon les besoins pour constituer les comités de financement, de coordination.

Dans le cadre de groupes de travail définis par les comités techniques, les partenaires réaliseront des fiches actions visant à définir les actions opérationnelles souhaitées, les critères et les indicateurs d'évaluation ainsi que les modalités de suivi et de bilan.

Dans ce cadre, une articulation de ces actions sera réalisée par chaque partenaire institutionnel en lien avec les orientations, objectifs et actions des différentes contractualisations portées par chaque partenaire institutionnel (Convention d'objectifs et de gestion de la branche famille, stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, schéma départemental de l'enfance et de la famille, les contrats de ville, la cité éducative, ...).

Membres : en fonction de l'objet du comité, représentants des services des partenaires institutionnels, experts thématiques institutionnels, des partenaires associatifs, collectivités locales des acteurs des thématiques concernées.

Fréquence de réunion :

En fonction des besoins identifiés et des thématiques.

COMITE DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

COMITE DE SUIVI DEPARTEMENTAL

Comité technique petite enfance Pilotage - Coordination - Financement	Comité technique enfance jeunesse Pilotage - Coordination - Financement	Comité technique parentalité Pilotage - Coordination - Animation - Financement	Comité technique animation vie sociale Pilotage - Coordination - Financement
--	--	---	---

Par Ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles, le ministère des solidarités et de la santé a créé un comité départemental des services aux familles modifiant notamment le nombre de vice – présidents (Nouveau vice-président en la personne du représentant des communes et des intercommunalités du département) ainsi que sa composition.

Les compétences, les modalités de fonctionnement et de suivi de ce comité départemental doivent être fixées par voie réglementaire, ce qui amènera une modification des modalités de gouvernance du présent Schéma par voie d'avenant.

Méthodologie d'élaboration du Schéma

La démarche d'élaboration de nouveau Schéma départemental des services aux familles a eu pour objet de mettre l'accent sur les complémentarités et les convergences entre les acteurs, dans une logique de transversalité et d'optimisation des dispositifs.

Dans la continuité des bilans réalisés du Sdsf 2016/2019 et du Sdavs 2016/2019, les partenaires institutionnels du Schéma ont collectivement participé à une réflexion sur les thématiques de la petite enfance, de l'enfance jeunesse, de la parentalité et de l'animation de la vie sociale.

Dans ce cadre, des groupes de travail préparatoires ont été mis en place afin de :

- Définir collectivement les objectifs et les actions associées pour chacune des thématiques,
- Partager et harmoniser la gouvernance locale des politiques relatives à ces thématiques,
- Faire progresser la mise en cohérence des interventions.

De nouveaux partenaires institutionnels ont également été associés à cette démarche, notamment la Carsat Languedoc Roussillon.

Dès son lancement, d'autres partenariats associatifs et institutionnels seront associés au Schéma départemental des services aux familles dans le cadre des instances et des groupes de travail associés.

Les moyens du Schéma

Le Schéma départemental des services aux familles s'inscrit dans une démarche de coopération et de coordination entre les partenaires.

De ce fait, les partenaires du Schéma départemental s'engagent à mobiliser leur expertise pour soutenir et améliorer les services existants afin d'en assurer leur pérennité, tout en favorisant le développement d'actions innovantes visant à répondre au mieux aux besoins des familles et des territoires.

Les parties signataires s'accordent pour s'engager sur la mise à disposition de moyens, techniques, et financiers nécessaires à l'atteinte des objectifs et la mise en place des actions souhaitées dans le respect de leurs compétences et de leurs moyens.

Les partenaires du Schéma s'engagent également à mobiliser les acteurs du territoire afin de développer des actions en correspondance avec les enjeux sociaux et territoriaux.

Durée et modifications du Schéma

Chaque année, les parties signataires s'engagent à procéder si besoin, par voie d'avenant, à des ajustements. L'avenant précise toutes les modifications apportées au Schéma départemental d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Le présent schéma peut être résilié par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisé par lettre recommandée avec avis de réception.

Le présent schéma couvre la période 2021 à 2025.

Fait à Montpellier, le

Monsieur Hugues MOUTOUH
Préfet du département de l'Hérault

Monsieur Kléber MESQUIDA
Président du Conseil départemental de
l'Hérault

Monsieur Guy-Charles AGUILAR
Président du Conseil d'administration de
la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault

Monsieur Thierry MATHIEU,
Directeur de la Caisse d'allocations
familiales de l'Hérault

Monsieur Cédric SAUR
Président du Conseil d'administration de la Caisse
de mutualité sociale agricole du Languedoc

Madame Marie-Agnès GARCIA,
Directrice Générale de la Caisse de
mutualité sociale agricole du Languedoc

Madame Marie-Martine LIMONGI
Présidente du Conseil d'administration de la
Caisse de retraite et santé au travail du
Languedoc Roussillon

Madame Madeleine MEDOLAGO
Directrice de la Caisse de retraite et santé au
travail du Languedoc Roussillon

Madame Catherine LELONG
Présidente du Tribunal judiciaire
de Montpellier

Monsieur Jean-Bastien RISSON
Président du Tribunal judiciaire
de Béziers

Monsieur Christophe MAUNY
Directeur académique des services
de l'Education nationale

Monsieur Frédéric ROIG,
Président de l'Association des Maires
du département de l'Hérault

Monsieur Claude RICO
Président de l'Union Départementale
des Associations Familiales de l'Hérault



Annexes



**Annexe 1 : fiches thématiques du Schéma départemental
des services aux familles 2021/2025**

SDSF 2020/2023 - FICHE THEMATIQUE - PETITE ENFANCE - Consolider et développer l'offre d'accueil du jeune enfant

Constats

L'accueil du jeune enfant a pour vocation de permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle. Il contribue ainsi nettement à lever l'un des premiers freins à l'emploi ou à la formation professionnelle, notamment pour les femmes. Mais l'accueil du jeune enfant a tout autant d'impacts positifs sur l'enfant lui-même : son éveil, sa socialisation, sa maîtrise du langage. Ainsi, l'accueil du jeune enfant contribue à la réduction des inégalités sociales et à la promotion de l'égalité des chances, notamment pour les enfants issus de milieux défavorisés ou en situation de handicap.

Face à de tels enjeux, de nombreux efforts ont été réalisés entre 2009 et 2015 par les partenaires institutionnels porteurs du Schéma départemental des services aux familles notamment sur la création de places d'accueil collectif, la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, le développement du nombre d'assistants maternels et le développement des RAM sur le territoire.

Malgré les impacts importants de ces actions, le département de l'Hérault demeure en fin d'année 2015 un territoire très atypique : déséquilibre accueil collectif/accueil individuel, taux de chômage des assistants maternels, taux de couverture des besoins en places d'accueil inférieur à la moyenne nationale, ...

En conséquence, les partenaires institutionnels acteurs du schéma départemental de services aux familles ont souhaité définir pour la période 2016-2019 des objectifs et des actions visant à relever les défis qui s'imposent, soit :

- Le développement et l'adaptation de solutions d'accueil aux besoins spécifiques des familles et des enfants, les plus éloignés socialement et géographiquement d'un mode d'accueil,
- La redynamisation de l'accueil individuel en prenant en compte les caractéristiques du territoire.

Durant la période 2016-2019, les partenaires institutionnels ont consolidé leur partenariat et ont atteint la quasi-totalité des objectifs fixés : poursuite du développement d'une offre d'accueil adaptée dans les territoires prioritaires, développement et accompagnement d'un accueil individuel de qualité en s'appuyant sur le réseau des Relais assistantes maternelles, maintien de l'offre de service existante sur le territoire par un accompagnement et appui des structures en difficulté, accompagnement du développement des Maisons d'assistants Maternels (Mam), volonté de créer les conditions d'une politique volontariste d'inclusion des enfants et des familles les plus pauvres et/ou en situation de fragilité, développement de la formation initiale et continue, adaptation des modes d'accueil aux enfants en situation de handicap ..

Contexte - Enjeu(x)

Dans la continuité de cette dynamique partenariale forte, les signataires du Schéma souhaitent réaffirmer leur volonté de pérenniser l'offre d'accueil existante et de développer de nouveaux projets d'accueil en réponses aux besoins recensés sur les territoires et au plus près des attentes des familles vulnérables et/ou en situation de fragilité.

Les partenaires institutionnels souhaitent poursuivre leurs engagements au niveau de l'offre et de la qualité des modes d'accueil petite enfance, tant dans sa consolidation et son développement, que dans sa professionnalisation et sa valorisation. Dans ce cadre, des réponses aux tensions sur le recrutement des professionnels des structures petite enfance, sur le turnover important du personnel constatés dans les micro crèches, sur les évolutions de carrière limitées seront à construire. Cette volonté se matérialise également dans la recherche de nouveaux projets innovants intégrant des enjeux majeurs comme le développement durable, de nouveaux services aux familles (par exemple conciergerie sur les structures), ...

Les partenaires institutionnels souhaitent également porter une vigilance commune sur les évolutions réglementaires attendues (comme par exemple les nouvelles ordonnances Loi Essoc au 1er semestre 2021) et adapter l'accompagnement des impacts induits (augmentation possible des places en micro crèche passant de 10 à 12, médecine du travail pour les assistantes maternelles, simplification des normes pour les EAJE avec un référentiel national bâtimentaire national - temps de réflexion sur les pratiques...Ceci nécessitera de revisiter les documents transmis aux porteurs de projets, personnes demandant un agrément...) par un accompagnement administratif et réglementaire adapté, une mise à jour des guides et documents supports,

Les impacts de la crise sanitaire COVID19 sur le secteur de la petite enfance (fragilisation des structures, modification des demandes, modifications des pratiques ...) mettent en avant l'importance d'une adaptation et d'une réactivité des partenaires institutionnels aux évolutions plus durable comme ma modification des besoins des parents en lien avec le télétravail, l'évolution des modes de contact avec les familles, le développement de nouveaux protocoles de fonctionnement et/ou d'entretien des locaux, ...

Pilote(s) de l'axe

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT / CAF DE L'HERAULT

OBJECTIF 1 - CONSOLIDER ET DEVELOPPER L'OFFRE ET LA QUALITE DES MODES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Action 1.1 : développer la communication sur les besoins territoriaux

Descriptif	Finaliser les travaux de cartographie et actualiser les diagnostics de territoire lancés dans le cadre du Sdsf 2016 - 2019 Interpréter ces éléments et rédiger partenarialement les orientations à privilégier Diffuser les cartographies et accompagner les acteurs de territoire de la petite enfance afin de développer le nombre de structures et le nombre de places sur les territoires repérés en adéquation avec les besoins des familles
Publics cibles	Partenaires institutionnels, collectivités locales et partenaires associatifs
Calendrier / Echancier	Année 2021/22
Résultats attendus	Développer le nombre de structures et le nombre de places sur les territoires repérés en adéquation avec les besoins exprimés par les familles Développer et diffuser des outils d'accompagnement auprès des partenaires et porteurs de projets
Moyens humains	Pilote(s), partenaires institutionnels et associatifs
Moyens financiers	Mise à disposition de moyens financiers nécessaires à l'atteinte de l'objectif et la mise en place de l'action souhaitée dans le respect des compétences et des moyens des partenaires financiers
Critères d'évaluation - Indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Suivi et résultat des indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Bilan	Réalisé par le comité technique et le comité de suivi

Action 1.2 : consolider le partenariat afin de développer l'offre et la qualité des modes d'accueil

Descriptif	Proposer des actions partenariales visant à maintenir et renforcer l'accueil du jeune enfant : réunions d'informations, journée de valorisation du métier d'assistant maternel, colloque départemental des Mam, micro crèche... Développer le partenariat notamment avec le pôle emploi et les MLI ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs liés à l'insertion professionnelle, les organismes de formation, ... Garantir la pérennité financière partenariale des Ram et accompagner l'évolution réglementaire de leurs missions dans le cadre des futurs relais petite enfance
Publics cibles	Tout public / Personne en recherche d'emploi et insertion socio économique / Professionnels de la petite enfance / Porteurs de projets
Calendrier / Echancier	Année 2021/22
Résultats attendus	Contribuer à une culture professionnelle commune Faciliter le fonctionnement en réseau afin notamment de rompre l'isolement de certains professionnels Favoriser l'harmonisation des pratiques Maintenir ou augmenter le nombre de places d'accueil sur le département Optimiser la gestion des recrutements au niveau quantitatif et qualitatif : anticipation des départs à la retraite, recherche et orientation de profils adaptés, ...
Moyens humains	Pilote(s), partenaires institutionnels et associatifs
Moyens financiers	Mise à disposition de moyens financiers nécessaires à l'atteinte de l'objectif et la mise en place de l'action souhaitée dans le respect des compétences et des moyens des partenaires financiers
Critères d'évaluation - Indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Suivi et résultat des indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Bilan	Réalisé par le comité technique et le comité de suivi

Action 1.3 : favoriser l'accompagnement, le conseil et l'assistance des partenaires et des professionnels de la petite enfance

Descriptif	Créer les conditions de partages d'expérience et de pratiques, de formations, de rencontres entre professionnels, ... Favoriser entre les partenaires le partage d'expériences au niveau local et le partage des initiatives prises sur d'autres départements Accompagner et conseiller les structures au niveau réglementaire, administratif et financier et accompagner les structures en difficulté, .. Contribuer à la pérennité des Mam et des Eaje Accompagner la professionnalisation des assistants maternels : faciliter et inciter l'accès à la formation continue, diversifier l'offre de formation, développer des groupes de travail sur de nouveaux sujets (<i>exemple : émergence d'une médecine préventive pour les assistants maternels</i>)
Publics cibles	Professionnels et structures de la petite enfance
Calendrier / Echancier	2021/2023
Résultats attendus	Enrichir et consolider les pratiques professionnelles Proposer des solutions adaptées au contexte et au mode d'accueil
Moyens humains	Pilote(s), partenaires institutionnels et associatifs
Moyens financiers	Mise à disposition de moyens financiers nécessaires à l'atteinte de l'objectif et la mise en place de l'action souhaitée dans le respect des compétences et des moyens des partenaires financiers
Critères d'évaluation - Indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Suivi et résultat des indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Bilan	Réalisé par le comité technique et le comité de suivi

OBJECTIF 2 : VALORISER ET PROMOUVOIR L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Action 2.1 : réaliser des actions de communication visant à valoriser et à promouvoir l'offre d'accueil

Descriptif	Réaliser des actions de communication partenariales : campagne de communication, d'information ou de sensibilisation sur l'offre existante, ... Promouvoir les sites internet institutionnels (site du département et site monenfant.fr) comme des sites références du domaine petite enfance Réaliser des actions de communication et des évènements à destination des parents
Publics cibles	Partenaires institutionnels - Collectivités locales - Partenaires associatifs - Parents
Calendrier / Echancier	Année 2021/22
Résultats attendus	Développer le nombre de structures sur les territoires repérés en adéquation avec les besoins exprimés par les familles Améliorer les taux de fréquentation ou d'emploi. Pérenniser l'offre existante Améliorer la connaissance des futurs parents et parents des nombreuses solutions d'offre d'accueil individuel comme mode d'accueil pouvant répondre au mieux à leurs besoins.
Moyens humains	Pilote(s), partenaires institutionnels et associatifs
Moyens financiers	Mise à disposition de moyens financiers nécessaires à l'atteinte de l'objectif et la mise en place de l'action souhaitée dans le respect des compétences et des moyens des partenaires financiers
Critères d'évaluation - Indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Suivi et résultat des indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Bilan	Réalisé par le comité technique et le comité de suivi

Action 2.2 : rendre visible l'offre d'accueil ajustée aux besoins spécifiques des parents

Descriptif	Décliner les spécificités et la complémentarité des offres d'accueil Identifier et diffuser les actions innovantes répondant à des besoins repérés Favoriser la réflexion sur les besoins en horaires atypiques Valoriser les actions de prévention en réseau (Parentalité, santé, ..)
Publics cibles	Futurs parents - Parents - Professionnels de la petite enfance
Calendrier / Echancier	2021/2023
Résultats attendus	Fournir un meilleur accès aux services/modes d'accueil existants adaptés aux besoins spécifiques
Moyens humains	Pilote(s), partenaires institutionnels et associatifs
Moyens financiers	Mise à disposition de moyens financiers nécessaires à l'atteinte de l'objectif et la mise en place de l'action souhaitée dans le respect des compétences et des moyens des partenaires financiers
Critères d'évaluation - Indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Suivi et résultat des indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Bilan	Réalisé par le comité technique et le comité de suivi

SDSF 2020/2023 - FICHE THEMATIQUE - ENFANCE JEUNESSE : accompagner les jeunes dans leur diversité vers l'autonomie

Constats

Sur la période 2016 à 2019, les partenaires institutionnels ont souhaité intégrer la thématique enfance jeunesse comme une thématique à part entière. Cette volonté collective a permis la définition d'un cadre partenarial et d'objectifs et des actions communs au niveau départemental.

Dans ce cadre, les partenaires institutionnels ont établi des objectifs et des actions opérationnels visant à favoriser le développement des compétences et de l'autonomie des jeunes, la réduction des inégalités et la cohésion sociale. Au regard de la diversité des publics concernés et des besoins différenciés sur les territoires, les modalités de ces interventions partenariales doivent donc être graduées et adaptées au contexte (par exemple aux spécificités des zones rurales ou des quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la Ville).

Sur la base des diagnostics et constats réalisés (offre insuffisante de cadres collectifs, offre non repérée, non accessibilité financière pour les familles les plus vulnérables, inadaptation de l'offre aux besoins et aux pratiques des jeunes, ..), les partenaires du Schéma ont donc souhaité mutualiser leurs moyens afin de permettre le développement d'offres adaptées aux besoins et aux territoires, attractives pour les jeunes. Ces offres se sont structurées autour de la participation et de l'écoute des jeunes, de leur accompagnement dans des projets valorisants, et vers leur autonomie.

De nombreuses actions ont été réalisées : déploiement du dispositif des Promeneurs du Net et des Web Walkers, accompagnement socioéducatif de jeunes en bidonvilles, expérimentation de médiation itinérante, création du site internet EDUCITOYEN, formation des animateurs intervenant auprès des adolescents, organisation de journées de formation des responsables, de service jeunesse, financement d'actions de promotion des valeurs de la république, action autour des accueils de loisirs associés aux collèves (ALC), ...

Contexte - Enjeu(x)

Dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles, les partenaires institutionnels souhaitent accompagner et soutenir sur l'ensemble du département une politique jeunesse de qualité qui maille chaque territoire au plus de proche du public jeune et de leurs besoins.

Les partenaires signataires du Schéma souhaitent définir des objectifs et des actions permettant de faire face aux enjeux forts liés au contexte économique et social et aux problématiques rencontrées par les jeunes au quotidien mais aussi par les professionnels et les acteurs qui œuvrent auprès de ce public. Une attention particulière envers les jeunes les plus en difficulté et éloignés des dispositifs et structures existantes est aussi souhaitée.

L'ensemble des partenaires institutionnels signataires du Schéma souhaite collectivement consolider les dispositifs et structures existants et développer de nouvelles actions visant à répondre aux nombreux besoins des jeunes dans toute leur diversité et innover pour aller vers ce public.

La professionnalisation des acteurs au travers de la formation, la connaissance des réseaux des partenaires pour l'orientation de leurs publics en cas de besoins, la communication sur l'offre de service existante pour développer l'accès aux accueils collectifs, la mobilisation des acteurs à l'accueil et l'accompagnement des enfants et jeunes à besoins spécifiques apparaissent donc comme les principaux enjeux à relever

Pilote(s) de l'axe

Acteurs institutionnels : CAF DE L'HERAULT - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT - DDCS DE L'HERAULT

OBJECTIF 1 - FAVORISER L'AUTONOMIE ET L'EDUCATION A LA CITOYENNETE CHEZ LES JEUNES

Action 1.1 : encourager, soutenir et accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets individuels ou collectifs

Descriptif	Encourager et valoriser les initiatives des jeunes Soutenir les jeunes dans leur accès à l'autonomie Développer partenarialement la communication et l'information sur les dispositifs existants, les structures présentes sur le territoire : centres sociaux, accueils jeunes, accueils de loisirs associés aux collèges (ALC), ... Réaliser des appels à projet partenariaux à destination des jeunes
Publics cibles	Jeunes / Familles / Partenaires institutionnels et associatifs / Collectivités
Calendrier / Echéancier	2021/2023
Résultats attendus	Plus grande autonomie des jeunes Engagement citoyen plus important des jeunes
Moyens humains	Pilote(s), partenaires institutionnels et associatifs
Moyens financiers	Mise à disposition de moyens financiers nécessaires à l'atteinte de l'objectif et la mise en place de l'action souhaitée dans le respect des compétences et des moyens des partenaires financiers
Critères d'évaluation - Indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Suivi et résultat des indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Bilan	Réalisé par le comité technique et le comité de suivi

Action 1.2 : développer et consolider la présence éducative sur les structures, sur internet et les réseaux sociaux

Descriptif	Renforcer la présence éducative numérique Favoriser l'engagement citoyen des jeunes par la réalisation d'actions citoyennes et susciter le débat citoyen Consolider le réseau des Pdn et favoriser les actions innovantes
Publics cibles	Jeunes / Familles / Partenaires institutionnels et associatifs / Collectivités
Calendrier / Echancier	2021/2023
Résultats attendus	Présence accrue des professionnels sur internet et les réseaux sociaux Meilleure mobilisation des jeunes dans les actions de participations et de bénévolat à leur initiative
Moyens humains	Pilote(s), partenaires institutionnels et associatifs
Moyens financiers	Mise à disposition de moyens financiers nécessaires à l'atteinte de l'objectif et la mise en place de l'action souhaitée dans le respect des compétences et des moyens des partenaires financiers
Critères d'évaluation - Indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Suivi et résultat des indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Bilan	Réalisé par le comité technique et le comité de suivi

OBJECTIF 2 - RENFORCER LA FORMATION DES PROFESSIONNELS INTERVENANT AUPRES DE LA JEUNESSE

Action 2.1 : identifier les besoins et développer la communication sur les formations

Descriptif	Finaliser les travaux d'évaluation des formations animateurs jeunesse 2017/2020. Partager les conclusions et rédiger partenarialement les orientations à privilégier Diffuser les orientations partenariales en matière de formation et accompagner les professionnels de la jeunesse afin de développer les formations en adéquation avec les besoins exprimés
Publics cibles	Professionnels de la jeunesse
Calendrier / Echancier	2021/2023
Résultats attendus	Proposer une offre de formation plus large et mieux adaptée Mobiliser les acteurs jeunesse Harmoniser les pratiques
Moyens humains	Pilote(s), collectivités locales, partenaires institutionnels et associatifs
Moyens financiers	Mise à disposition de moyens financiers nécessaires à l'atteinte de l'objectif et la mise en place de l'action souhaitée dans le respect des compétences et des moyens des partenaires financiers
Critères d'évaluation - Indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Suivi et résultat des indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Bilan	Réalisé par le comité technique et le comité de suivi

Action 2.2 : favoriser l'accompagnement des partenaires et des professionnels de la jeunesse

Descriptif	Créer les conditions de partages d'expérience et de pratiques, de formations, de rencontres entre professionnels, ... Favoriser entre les partenaires le partage d'expériences au niveau local et le partage des initiatives prises sur d'autres départements Accompagner la professionnalisation : faciliter et inciter l'accès à la formation continue, diversifier l'offre de formation, développer des groupes de travail sur de nouveaux sujets ,...
Publics cibles	Professionnels de la jeunesse
Calendrier / Echancier	2021/2023
Résultats attendus	Développer des réseaux de professionnels Prolonger l'implication des acteurs jeunesse
Moyens humains	Pilote(s), partenaires institutionnels et associatifs
Moyens financiers	Mise à disposition de moyens financiers nécessaires à l'atteinte de l'objectif et la mise en place de l'action souhaitée dans le respect des compétences et des moyens des partenaires financiers
Critères d'évaluation - Indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Suivi et résultat des indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Bilan	Réalisé par le comité technique et le comité de suivi

OBJECTIF 3 - DEVELOPPER DES ACTIONS A DESTINATION DES PUBLICS JEUNES FRAGILES ET VULNERABLES

Action 3.1 : développer et consolider l'accès aux loisirs éducatifs pour les publics jeunes les plus éloignés ou en situation de fragilité

Descriptif	Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs Accompagner les jeunes dans la découverte et l'appropriation de leur environnement, la connaissance des structures de droit commun, Promouvoir l'initiative et l'expression des jeunes Faciliter les actions communes sur plusieurs territoires pour aller vers d'autres jeunes
Publics cibles	Jeunes des bidonvilles, mineurs non accompagnés, jeunes des quartiers QPV/ZRR
Calendrier / Echancier	2021/2023
Résultats attendus	Rompre l'isolement et lever les freins pour un meilleur accès aux droits Favoriser les conditions d'une intégration sociale réussie
Moyens humains	Pilote(s), collectivités locales, partenaires institutionnels et associatifs
Moyens financiers	Mise à disposition de moyens financiers nécessaires à l'atteinte de l'objectif et la mise en place de l'action souhaitée dans le respect des compétences et des moyens des partenaires financiers
Critères d'évaluation - Indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Suivi et résultat des indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Bilan	Réalisé par le comité technique et le comité de suivi

Action 3.2 : soutenir les actions innovantes sur le champ de la jeunesse permettant de répondre aux besoins non couverts

Descriptif	Développer des actions d'accompagnement pour les parents d'adolescents et d'enfants porteurs de handicap Recenser collectivement les actions innovantes existantes au niveau local et national Promouvoir ces actions innovantes auprès des partenaires, des publics en favorisant l'aller vers et les nouveaux formats Expérimenter des projets innovants (exemple: LAEP ados, ...)
Publics cibles	Familles - Parents - Jeunes
Calendrier / Echéancier	2021/2023
Résultats attendus	Répondre à des besoins non couverts Favoriser la création de structures adaptées pour les parents et les jeunes Poursuivre l'accompagnement des acteurs pour l'accueil des jeunes à besoins spécifiques Expérimenter des actions innovantes
Moyens humains	Pilote(s), collectivités locales, partenaires institutionnels et associatifs
Moyens financiers	Mise à disposition de moyens financiers nécessaires à l'atteinte de l'objectif et la mise en place de l'action souhaitée dans le respect des compétences et des moyens des partenaires financiers
Critères d'évaluation - Indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Suivi et résultat des indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Bilan	Réalisé par le comité technique et le comité de suivi

Action 1.2 : renforcer la mission d'animation départementale parentalité

Descriptif	Définir en partenariat les missions et les objectifs attendus de la mission d'animation départementale Renforcer la mission d'animation sur une fonction "ressource" à l'échelle du département en faveur des professionnels et des parents Accompagner le développement des réseaux locaux et les dynamiques de territoire pour les professionnels et les parents Soutenir les porteurs de projets dans ce cadre Développer la communication des missions et actions d'animation réalisées Développer le partage d'expériences: temps d'échanges, formations, organisation et animation de temps départementaux, mise en réseau des référents locaux des réseaux parentalité
Publics cibles	Parentalité 34, référents parentalité locaux, référents famille des centres sociaux, les acteurs locaux de la parentalité, les parents, les professionnels en lien avec les publics
Calendrier / Echancier	2021
Résultats attendus	Rendre accessible et coordonné l'ensemble des dispositifs au niveau départemental Meilleure accessibilité des familles aux offres et ressources
Moyens humains	Pilote(s), partenaires institutionnels et associatifs
Moyens financiers	Mise à disposition de moyens financiers nécessaires à l'atteinte de l'objectif et la mise en place des l'action souhaitée dans le respect des compétences et des moyens des partenaires financiers
Critères d'évaluation - Indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Suivi et résultat des indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Bilan	Réalisé par le comité technique et le comité de suivi

SDSF 2020/2023 - FICHE THEMATIQUE - PARENTALITE : développer des actions de proximité sur les territoires en réponse aux besoins des familles

Constats

En réponse à la forte évolution des structures familiales, des besoins et à l'apparition de nouvelles fragilités et/ou difficultés, les partenaires institutionnels signataires du Schéma ont souhaité développer une offre de soutien à la parentalité diversifiée, structurée, en conformité avec les orientations nationales, permettant l'accès à tous les les parents.

Depuis de nombreuses années, la politique de soutien à la parentalité dans notre Département s'est progressivement structurée (Comité départemental, création d'un réseau parentalité animé par l'École des Parents et des Éducateurs - Parentalité 34, ..) permettant en conséquence le développement de l'offre de service à destination des familles :

- augmentation importante du nombre d'opérateurs des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reapp), l'objectif étant la mise en réseau, avec et pour les parents, d'espaces, d'actions et de moyens leur permettant la valorisation de leurs compétences et/ou l'appui de leur fonction parentale,
- renforcement de l'offre de service concernant les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas) visant à proposer une action en dehors du temps scolaire pour accompagner les enfants de 6 à 18 ans dans leur scolarité et les parents dans leur relation avec l'école,
- déploiement des services de médiation familiale assurant une couverture territoriale de qualité, une complémentarité d'intervention dans un réel souci de proposer une offre de proximité et coordonnée, répondant aux besoins des familles et aux orientations institutionnelles. La médiation familiale a pour finalité l'exercice de la coparentalité dans un cadre préventif et vise à préserver la place de l'enfant dans les séparations.
- accroissement des Lieux d'accueil enfants-parents (Laep) sur le territoire de l'Hérault qui offrent un espace d'écoute, d'échanges et de socialisation pour les jeunes enfants et leurs parents afin de participer au maintien des liens familiaux et sociaux.

Sur cette période, les agences départementales de la solidarité et leurs antennes (plus de 50 lieux d'accueil pour le public) ont développé leur modalité d'accueil des familles et 430 actions de prévention individuelles et collectives ont été réalisées sur le département. Dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté déployée depuis 2 ans par l'Etat, de nombreux actions ont pu être réalisées comme notamment l'accueil social de proximité, les mesures d'appui parental en direction des plus précaires, ou l'accueil de jour à destination des familles).

De nombreux dispositifs d'accompagnement des familles précaires, d'accueil et d'accompagnement des jeunes et de leurs parents ont également été mis en place à destination de tous mais aussi des familles les plus précaires. La parentalité est également abordée par les actions développées par la déléguée départementale aux droits des femmes, permettant de sensibiliser les professionnels sur l'égalité femme/homme, notamment concernant l'égalité dans le rôle de parent (mobilisation des pères) et les actions d'accompagnement face aux cyberviolences, de lutte contre la prostitution des mineurs, de sensibilisation des professionnels en lien avec les enfants exposés aux violences conjugales.

Les structures de l'Animation de la vie sociale ont également contribué par leur l'accueil des familles, leur information, leur orientation et l'animation de la vie sociale à une offre significative en matière de soutien de la parentalité.

Sur la période 2016 à 2019, les partenaires institutionnels ont souhaité consolider leur volonté collective sur la définition d'un cadre partenarial, d'objectifs et des actions communs au niveau départemental. Dans ce cadre, les partenaires institutionnels ont établi des objectifs et des actions opérationnels visant à :

- Développer l'offre de service et accroître le nombre de bénéficiaires,
- Accompagner plus spécifiquement les publics les plus fragilisés.

Sur la base des diagnostics et constats réalisés (offre insuffisante, peu repérée, inadaptée aux besoins, ..), les partenaires du Schéma ont donc souhaité mutualiser leurs moyens afin de s'inscrire dans une politique parentalité territorialisée permettant le développement coordonné d'offres de service et d'actions adaptées aux besoins des familles.

Sur la période 2016 à 2019, de nombreuses actions partenariales ont été réalisées : organisation de journées départementale Parentalité, développement d'une offre territoriale de services diversifiée et adaptée aux besoins des familles (Clas, Reapp, ...), déploiement des séances d'information collectives "Parents, mieux vivre la séparation", déploiement de séances d'information sur les situations de mono parentalité et de séparation auprès des professionnels, soutien et développement de la médiation familiale, soutien et développement de dispositifs d'accompagnement global par des actions concrètes visant à favoriser l'insertion socio professionnelle, refonte du site monenfant.fr, le développement des heures d'ouverture des espaces de rencontres, le renforcement des points d'accueil écoute jeunes (PAEJ), les espaces rencontres, les services délégués aux prestations familiales (DPF), le programme de réussite scolaire (PRE), le dispositif d'ouverture de l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE), l'accompagnement des familles monoparentales, l'accompagnement alimentaire,

Contexte - Enjeu(x)

Dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles, les partenaires institutionnels souhaitent accompagner et soutenir sur l'ensemble du département une politique parentalité de qualité qui maille chaque territoire au plus de proche du besoin des familles, des parents et des enfants.

Les partenaires signataires du Schéma souhaitent définir des objectifs et des actions permettant de faire face aux enjeux actuels et aux problématiques rencontrées : réduction des inégalités territoriales, mobilisation des familles, visibilité des dispositifs... Une attention particulière sera portée aux situations de fragilité.

L'ensemble des partenaires institutionnels signataires du Schéma souhaite collectivement consolider le partenariat, consolider les dispositifs et structures existants et développer de nouvelles actions visant à répondre aux nombreux besoins en soutenant les actions innovantes.

La professionnalisation des acteurs au travers de la formation, la connaissance des réseaux des partenaires pour l'orientation de leurs publics en cas de besoins, la communication sur l'offre de service existante, la mobilisation des acteurs pour l'accueil et l'accompagnement des parents, des enfants, et des jeunes dont ceux à besoins spécifiques apparaissent donc comme les principaux enjeux à relever.

Pilote(s) de l'axe

Acteurs institutionnels: CAF DE L'HERAULT - DDCS DE L'HERAULT - EDUCATION NATIONALE

OBJECTIF 1 - RENFORCER LES PARTENARIATS ENTRE LES ACTEURS PARTICIPANT A LA POLITIQUE DE LA PARENTALITE

Action 1.1 : consolider la coordination partenariale départementale

Descriptif	Repérer et faciliter la mise en réseau des acteurs impliqués dans le champs de la parentalité Favoriser la coordination et l'articulation entre les dispositifs Mobiliser et coordonner les financements des partenaires par la déclinaison des commissions nationales en comités départementaux tels que le comité technique Parentalité et ses commissions associées (Clas, Reaap, Médiation familiale et espaces rencontre) Consolider le fonctionnement en réseau des partenaires institutionnels et s'appuyer sur des professionnels "référents" Réaliser des actions de sensibilisation et de communication visant à valoriser et à promouvoir les dispositifs parentalité pour les professionnels et pour les familles
Publics cibles	Les partenaires institutionnels, collectivités et associations
Calendrier / Echéancier	2021/2022
Résultats attendus	Meilleures complémentarité et lisibilité des dispositifs au niveau départemental Meilleure accessibilité des familles aux offres et ressources
Moyens humains	Pilote(s), partenaires institutionnels et associatifs
Moyens financiers	Mise à disposition de moyens financiers nécessaires à l'atteinte de l'objectif et la mise en place des l'action souhaitée dans le respect des compétences et des moyens des partenaires financiers
Critères d'évaluation - Indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Suivi et résultat des indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Bilan	Réalisé par le comité technique et le comité de suivi

OBJECTIF 2 - DEVELOPPER DES OFFRES DE SERVICES EN FAVEUR DES FAMILLES, DES PARENTS ET DES ENFANTS

Action 2.1 : accueillir, accompagner les familles et porter une attention particulière sur les situations de fragilités

Descriptif	Accueillir les familles dans leur diversité (accueil de jour, ..) Accompagner les parents sur la connaissance des offres de service Accompagner les parents en situation d'illectronisme Accompagner et prévenir les conflits familiaux (déploiement du parcours séparation, intermédiation financière, actions sur les violences conjugales, travaux égalité hommes/femmes ..) Accompagner les parents en situation de monoparentalité (nouvelle offre de service nationale en direction des mono parents) Accompagner les parents dans leur parcours d'insertion socio professionnelle (aide à la levée des freins: aide à la mobilité, numérique, ..) et plus globalement d'inclusion sociale
Publics cibles	Familles
Calendrier / Echancier	2021/2023
Résultats attendus	Répondre aux besoins spécifiques des familles
Moyens humains	Pilote(s), collectivités locales, partenaires institutionnels et associatifs
Moyens financiers	Mise à disposition de moyens financiers nécessaires à l'atteinte de l'objectif et la mise en place de l'action souhaitée dans le respect des compétences et des moyens des partenaires financiers
Critères d'évaluation - Indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Suivi et résultat des indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Bilan	Réalisé par le comité technique et le comité de suivi

Action 2.2 : soutenir les actions innovantes sur le champ de la parentalité

Descriptif	Recenser collectivement les actions innovantes existantes au niveau national et local Promouvoir ces actions innovantes auprès des partenaires et des publics en favorisant l'aller vers et les nouveaux formats (Pdn parents, , ...) Développer de nouvelles actions innovantes sur les territoires où un nouveau besoin est repéré (offre de service d'accompagnement social dans le cadre d'un accompagnement parental partenariat TGI MONTPELLIER/CAF 34, ...)
Publics cibles	Familles - Parents - Enfants
Calendrier / Echancier	2021/2023
Résultats attendus	Nouvelles réponses aux besoins exprimés par les parents Nouveaux partenariats développés
Moyens humains	Pilote(s), partenaires institutionnels et associatifs
Moyens financiers	Mise à disposition de moyens financiers nécessaires à l'atteinte de l'objectif et la mise en place de l'action souhaitée dans le respect des compétences et des moyens des partenaires financiers
Critères d'évaluation - Indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Suivi et résultat des indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Bilan	Réalisé par le comité technique et le comité de suivi

Action 2.3: renforcer et développer les actions d'accompagnement pour les parents d'adolescents et d'enfants porteurs de handicap

Descriptif	<p>Développer l'offre de service parentalité dans la continuité du développement de l'enfant</p> <p>Mobiliser les parents d'adolescents dans la mise en place d'action</p> <p>Favoriser la réelle implication effective des parents d'adolescents dans les actions</p> <p>Construire des passerelles entre les différentes offres de services sur un territoire (petite enfance, enfance, adolescence)</p> <p>Sensibiliser les partenaires et les acteurs locaux à la prise en compte de la pertinence d'actions en faveur des parents d'adolescents</p> <p>Favoriser sur les territoires les actions pour l'accompagnement des familles, des parents d'enfants porteurs de handicap</p>
Publics cibles	Familles - Parents - Enfants
Calendrier / Echancier	2021/2023
Résultats attendus	<p>Nouvelles réponses aux besoins exprimés par les parents, les adolescents</p> <p>Nouveaux partenariats développés</p>
Moyens humains	Pilote(s), partenaires institutionnels et associatifs
Moyens financiers	Mise à disposition de moyens financiers nécessaires à l'atteinte de l'objectif et la mise en place de l'action souhaitée dans le respect des compétences et des moyens des partenaires financiers
Critères d'évaluation - Indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Suivi et résultat des indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Bilan	Réalisé par le comité technique et le comité de suivi

SDSF 2020/2023 - FICHE THEMATIQUE - ANIMATION DE LA VIE SOCIALE - Concourir à la cohésion sociale des territoires

Constats

Sur la période 2016 à 2019, le Sdavs 2016/2019 a constitué le document référence en matière de politique d'animation de la vie sociale et le cadre commun d'intervention des partenaires pour l'animation de la vie sociale sur le territoire tant au niveau départemental que local. Il avait pour objet notamment :

- . De définir un cadre politique de référence visant à renforcer le partenariat pour mieux partager, mobiliser et agir de manière coordonnée en matière d'animation de la vie sociale ;
- . D'organiser sur son territoire d'intervention des actions et des services destinés aux familles et aux habitants, de faciliter l'accès aux droits, de promouvoir la citoyenneté ;
- . De conforter le réseau des équipements en développant la qualité des projets sociaux et d'animation locale.

Ce schéma était complémentaire du Schéma départemental des services aux familles (Sdsf), en cohérence avec les Conventions territoriales globales (Ctg) signées et dans le respect des engagements prévus dans les différents plans et contrats de l'Etat avec les collectivités territoriales partenaires de la Caf, notamment dans le cadre de la politique de la ville. Ces démarches s'inscrivent également en complémentarité avec d'autres schémas portés par les partenaires institutionnels.

Dans ce cadre, le Schéma départemental de l'animation de la vie sociale s'est pleinement inscrit dans les mesures du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers et plus particulièrement la mesure 33 visant à ouvrir sur le territoire national 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022 au sein des QPV.

Sur la période 2016-2019, le développement du nombre des équipements sur les territoires en politique de la Ville, les territoires ruraux isolés, sur les communes de plus de 5 000 habitants et sur les villes de plus de 10 000 habitants a été priorisé selon des critères spécifiques (taux de familles sous le seuil de pauvreté (60%), taux de familles avec enfants de moins de 20 ans (10%), taux de familles nombreuses (10%), taux de familles monoparentales (10%) et nombre d'enfants de moins de 18 ans par allocataire (10%)).

Sur le Département de l'Hérault, pour la période 2016 à 2019, le nombre de centres sociaux a augmenté de 23 % (21 centres sociaux en fin d'année 2019 en rapport aux 17 centres sociaux recensés en fin d'année 2016) et le nombre d'espaces de vie sociale de 93 % (29 espaces de vie sociale en fin d'année 2019 en rapport aux 15 espaces de vie sociale recensés en fin d'année 2016). D'une manière plus globale, le nombre total de structures en animation de la vie sociale a augmenté de 57% entre fin 2016 et 2019. Cette période se caractérise également par le très faible nombre de fermetures (un seul espace de vie sociale fermé suite l'arrêt d'activité de l'association) et par la transformation de 2 agréments centre social en un agrément multi-site et un agrément evs). Au 31 décembre 2019, l'objectif en matière de couverture de territoire (quartiers politique de la ville insuffisamment ou non couverts) a été atteint. Parmi les 22 QPV de l'Hérault, seuls 4 quartiers (Montpellier Petit Bard/Pergola – Montpellier Aiguelongue – Montpellier Vert Bois - Bédarieux Centre-ville) ne bénéficient pas sur leur territoire de la présence d'une structure d'animation de la vie sociale.

D'un point de vue qualitatif, le développement des structures s'est inscrit dans une volonté de prioriser le développement de la politique jeunesse, le vivre ensemble, la cohésion sociale, la promotion des valeurs de la République et de la laïcité, le développement de « l'aller-vers » et d'un accueil réussi, la promotion de l'accès aux droits sociaux et aux services et la consolidation du réseau des équipements AVS sur les territoires. Il oeuvre pour coordonner et renforcer les actions en direction des retraités.

Contexte - Enjeu(x)

Dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles , les partenaires institutionnels souhaitent accompagner et soutenir sur l'ensemble du département une politique d'animation de la vie sociale de qualité qui maille chaque territoire au plus de proche de ses habitants et de leurs besoins. Autour d'un partenariat renouvelé et renforcé, les partenaires signataires du Schéma souhaitent définir des objectifs et des actions permettant de faire face aux enjeux de terrain liés au contexte économique et social et aux problématiques rencontrées (précarisation des habitants, questions relatives à l'accès aux droits, diversité des publics, questions relatives à la laïcité, ..). Un partenariat structurant s'engage pour accompagner l'enjeu du vieillissement et permettre une réelle prise en compte des seniors.

Les partenaires signataires reconnaissent les structures de l'animation de la vie sociale comme des acteurs du développement social local par leur fonction d'animation globale. Celle-ci permet l'analyse des besoins sociaux des territoires et l'élaboration des stratégies à mettre en œuvre, pour associer et impliquer la population, dans une logique citoyenne et de cohésion sociale.

Pilote(s) de l'axe Animation de la Vie Sociale

Acteurs institutionnels : CAF DE L'HERAULT

OBJECTIF 1 - MOBILISER LES PARTENAIRES SUR LEURS ENGAGEMENTS ET LEURS FINANCEMENTS

Action 1.1 : mobiliser les partenaires institutionnels locaux sur la base des engagements nationaux

Descriptif	<p>Les partenaires signataires du Schéma départemental souhaitent décliner localement les orientations et les engagements des partenaires institutionnels signataires de l'accord cadre national de novembre 2016.</p> <p>Dans ce cadre, les partenaires institutionnels ont affirmé leur attachement aux modalités d'intervention des centres sociaux et ont souligné leur rôle dans l'articulation de certains dispositifs d'action publique dans les domaines suivants : l'action sociale éducative, sportive, culturelle et citoyenne ainsi que dans le soutien aux initiatives citoyennes et la dynamisation d'une démocratie de proximité.</p> <p>Sur les territoires, les centres sociaux sont en lien avec les partenaires institutionnels et souhaitent disposer de plus de visibilité sur leurs ressources et leur feuille de route, et ainsi pouvoir s'appuyer au moment du renouvellement de leur projet social sur une convention annuelle et multi partenariale.</p>
Publics cibles	Partenaires signataires de l'accord cadre national 2016: CNAF/CNAV/CCMSA/ACF/AMF/ FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIO CULTURELS DE France
Calendrier / Echéancier	Année 2021
Résultats attendus	<p>Décliner opérationnellement les engagements de chaque partenaire en vue d'un interconnaissance des champs d'intervention respectifs et d'un conventionnement</p> <p>Amener aux opérateurs une meilleure visibilité des partenaires institutionnels et de leurs champs d'intervention</p>
Moyens humains	Pilote(s), partenaires institutionnels et associatifs
Moyens financiers	Mise à disposition de moyens financiers nécessaires à l'atteinte de l'objectif et la mise en place de l'action souhaitée dans le respect des compétences et des moyens des partenaires financiers
Critères d'évaluation - Indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Suivi et résultat des indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Bilan	Réalisé par le comité technique et le comité de suivi

Action 1.2 : promouvoir l'animation de la vie sociale auprès des collectivités, des partenaires et des familles

Descriptif	Elaborer un état des lieux des supports et des outils existants pour chaque partenaire institutionnel Réaliser des actions de communication (campagne de communication, d'information ou de sensibilisation sur l'offre existante). Réaliser des supports d'informations partenariaux Réaliser d'évènements (journée départementale de l'animation de la vie sociale, semaine de l'animation de la vie sociale,,)
Publics cibles	Collectivités locales - Partenaires institutionnels et associatifs - Familles
Calendrier / Echéancier	Année 2021/22
Résultats attendus	Développer la fréquentation des structures par les familles Participer au développement du nombre de structures favorisant la cohésion sociale sur les territoires
Moyens humains	Pilote(s), partenaires institutionnels et associatifs
Moyens financiers	Mise à disposition de moyens financiers nécessaires à l'atteinte de l'objectif et la mise en place de l'action souhaitée dans le respect des compétences et des moyens des partenaires financiers
Critères d'évaluation - Indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Suivi et résultat des indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Bilan	Réalisé par le comité technique et le comité de suivi

OBJECTIF 2 - DEVELOPPER ET RENFORCER LE MAILLAGE TERRITORIAL DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Action 2.1 : créer une structure d'animation de la vie sociale sur les territoires non pourvus

Descriptif	Les partenaires signataires du Schéma départemental souhaitent soutenir la création de structures nouvelles dans le quartiers de la politique de la ville non couverts et selon les besoins de territoire, et plus particulièrement dans les zones de revitalisation rurale.
Publics cibles	Habitants des quartiers QPV non couverts (Montpellier Petit Bard/Pergola – Montpellier Aiguelongue – Montpellier Vert Bois - Bédarieux Centre-ville) Habitants des ZRR et des territoires d'implantation
Calendrier / Echancier	31/12/2022
Résultats attendus	100 % des quartiers QPV pourvus d'une structure d'animation de la vie sociale Augmentation du nombre de structures sur le département
Moyens humains	Pilote(s), collectivités locales, partenaires institutionnels et associatifs
Moyens financiers	Mise à disposition de moyens financiers nécessaires à l'atteinte de l'objectif et la mise en place de l'action souhaitée dans le respect des compétences et des moyens des partenaires financiers
Critères d'évaluation - Indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Suivi et résultat des indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Bilan	Réalisé par le comité technique et le comité de suivi

Action 2.2 : consolider le fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale existantes

Descriptif	Proposer une offre d'accompagnement partenariale aux structures en fragilité financière ou rencontrant des problématiques de gouvernance Favoriser la pérennité du fonctionnement des structures Faciliter la modernisation et l'adaptation des équipements sociaux existants aux nouveaux besoins des territoires et des habitants Favoriser la formation
Publics cibles	Structures de l'animation de la vie sociale
Calendrier / Echancier	Année 2021/23
Résultats attendus	Maintenir le maillage départemental des structures avs
Moyens humains	Pilote(s), partenaires institutionnels et associatifs
Moyens financiers	Mise à disposition de moyens financiers nécessaires à l'atteinte de l'objectif et la mise en place de l'action souhaitée dans le respect des compétences et des moyens des partenaires financiers
Critères d'évaluation - Indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Suivi et résultat des indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Bilan	Réalisé par le comité technique et le comité de suivi

OBJECTIF 3 - CONSOLIDER ET DEVELOPPER L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS PAR LES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Action 3.1 : accompagner les structures d'animation de la vie sociale pour une consolidation et/ou un développement de leur offre en matière d'accès aux droits

Descriptif	Les partenaires signataires du Schéma départemental souhaitent favoriser la diversification des offres d'accompagnement pour développer des solutions d'accès aux droits en cohérence avec les dispositifs existants portés par les partenaires institutionnels comme par exemple le Plan pauvreté
Publics cibles	Habitants des quartiers couverts par des structures
Calendrier / Echancier	A déterminer
Résultats attendus	Accroître la diversité, la qualité et l'attractivité des services proposés
Moyens humains	Pilote(s), collectivités locales, partenaires institutionnels et associatifs
Moyens financiers	Mise à disposition de moyens financiers nécessaires à l'atteinte de l'objectif et la mise en place de l'action souhaitée dans le respect des compétences et des moyens des partenaires financiers
Critères d'évaluation - Indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Suivi et résultat des indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Bilan	Réalisé par le comité technique et le comité de suivi

Action 3.2 : accompagner les structures pour une consolidation et/ou un développement de leur offre en direction des familles, des jeunes et des seniors

Descriptif	Les partenaires signataires du Schéma départemental souhaitent favoriser la diversification des offres d'accompagnement des parents, d'accueil et d'écoute des jeunes cohérence avec les dispositifs existants portés par les partenaires institutionnels comme par exemple le réseau information jeunesse
Publics cibles	Familles, jeunes et seniors des quartiers couverts par des structures
Calendrier / Echancier	A déterminer
Résultats attendus	Accroître la diversité, la qualité et l'attractivité des services proposés
Moyens humains	Pilote(s), collectivités locales, partenaires institutionnels et associatifs
Moyens financiers	Mise à disposition de moyens financiers nécessaires à l'atteinte de l'objectif et la mise en place de l'action souhaitée dans le respect des compétences et des moyens des partenaires financiers
Critères d'évaluation - Indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Suivi et résultat des indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Bilan	Réalisé par le comité technique et le comité de suivi

Action 3.3 : encourager les offres de services innovantes

Descriptif	Les partenaires signataires du Schéma départemental souhaitent soutenir et valoriser sur l'ensemble du territoire l'émergence d'offres de services innovantes concourant notamment à l'inclusion numérique, à l'accompagnement de porteurs de projets, à l'accompagnement des initiatives, ...
Publics cibles	Habitants des quartiers couverts par des structures
Calendrier / Echancier	A déterminer
Résultats attendus	Accroître la diversité, la qualité et l'attractivité des services proposés
Moyens humains	Pilote(s), collectivités locales, partenaires institutionnels et associatifs
Moyens financiers	Mise à disposition de moyens financiers nécessaires à l'atteinte de l'objectif et la mise en place de l'action souhaitée dans le respect des compétences et des moyens des partenaires financiers
Critères d'évaluation - Indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Suivi et résultat des indicateurs	Déterminés dans le cadre du comité technique et des groupes de travail associés
Bilan	Réalisé par le comité technique et le comité de suivi

Annexe 2 : rappel des objectifs et actions du Schéma départemental des services aux familles 2016/2019

PETITE ENFANCE : développer l'offre et la qualité d'accueil individuel et collectif en réduisant les inégalités territoriales

Axe	Objectifs	Actions
PETITE ENFANCE	<p>Objectif 1 : prioriser les territoires pour le développement d'une offre d'accueil petite enfance adaptée</p>	<p>Action 1 : réaliser une analyse croisée des diagnostics existants</p> <p>Action 2 : proposer au comité de pilotage un choix de territoire à prioriser</p> <p>Action 3 : accompagner le développement d'une offre adaptée aux besoins des familles sur chaque territoire retenu</p>
	<p>Objectif 2 : veiller à la qualité et au maintien de l'offre d'accueil petite enfance</p>	<p>Action 4 : soutenir le secteur associatif</p> <p>Action 5 : renforcer le dispositif d'accompagnement et le suivi de l'offre par les institutions</p> <p>Action 6 : développer la formation initiale et continue des métiers de la petite enfance</p>
	<p>Objectif 3 : valoriser l'accueil individuel et renforcer son attractivité auprès des familles</p>	<p>Action 7 : améliorer l'information des parents et des professionnels</p> <p>Action 8 : consolider la coordination départementale des Ram</p> <p>Action 9 : suivre l'évolution des Mam et les innovations</p> <p>Action 10 : adapter l'offre des formations</p>
	<p>Objectif 4 : adapter les modes d'accueil</p>	<p>Action 11 : adapter les modes d'accueil aux parcours d'insertion, situations d'urgence et contraintes professionnelles</p> <p>Action 12 : adapter les modes d'accueil aux enfants en situation de handicap</p>

ENFANCE ET JEUNESSE : favoriser l'accompagnement socioéducatif des jeunes

Axe	Objectifs	Actions
ENFANCE JEUNESSE	<p>Objectif 1 : garantir une continuité éducative sur chaque territoire</p>	<p>Action 13 : élaborer un schéma de développement territorial</p> <p>Action 14 : construire et promouvoir une méthodologie pour favoriser une continuité éducative sur chaque territoire</p>
	<p>Objectif 2 : adapter l'offre d'accueil et d'accompagnement socioéducatif aux territoires et aux publics</p>	<p>Action 15 : favoriser le développement de structures souples, adaptées au rythme des adolescents</p> <p>Action 16 : élaborer un guide des leviers de réussite d'un accueil jeunes/alsh ados pour les porteurs de projets</p> <p>Action 17 : constituer un réseau de professionnel référents en vue de formaliser l'échange de pratiques et d'outils adaptés à l'accueil et à l'accompagnement des jeunes</p> <p>Action 18 : identifier les autres ressources du territoire pouvant y contribuer et initier un réseau d'appui</p> <p>Action 19 : favoriser la pérennisation des équipes de professionnels de l'animation en accueil de loisirs</p> <p>Action 20 : professionnaliser les animateurs jeunesse par la formation continue et par la formation à : animation de débats citoyens,</p> <p>Action 21 : professionnaliser les animateurs jeunesse par les formations diplômantes et qualifiantes : inciter les collectivités et associations à former leur personnel d'animation, ...</p> <p>Action 22 : développer l'aller-vers les jeunes sur les territoires et sur internet (Pdn).</p> <p>Action 23 : renforcer une présence éducative sur les Qpv, notamment le soir et le week-end</p>

**Objectif 3 : favoriser
l'autonomie et l'éducation à la
citoyenneté chez les jeunes**

Action 24 : à l'usage des professionnels de l'éducation et des loisirs, repérer, construire et diffuser des outils d'éducation citoyenne, des outils d'éducation au numérique, des outils favorisant les initiatives

Action 25 : mobiliser les structures éducatives et de loisirs conventionnées et les instances partenariales locales

Action 26 : soutenir des actions d'éducation au numérique et d'éducation citoyenne - débats citoyens

Action 27 : accompagner le développement des projets portés par des adolescents et pour des adolescents

Action 28 : dynamiser la colonie de vacances

Action 29 : promouvoir le développement des chantiers jeunes à visée éducative et d'insertion professionnelle

Action 30 : formaliser un Comité de pilotage Départemental de lutte contre les formes de replis communautaristes et un Comité Départemental en faveur des politiques jeunesse

Action 31 : développer l'accès aux droits et l'éducation budgétaire des jeunes

Action 32 : mobiliser le service civique comme levier d'engagement citoyen et en développer la dimension collective et son animation locale

Action 33 : favoriser le départ en vacances des jeunes et la mobilité internationale

Action 34 : accompagner les jeunes dans la réalisation des projets individuels et collectifs et créer des dispositifs d'aide locaux

Action 35 : créer les conditions d'un dialogue structuré " jeunes-décideurs"

SOUTIEN A LA PARENTALITE : favoriser l'accès et développer de nouveaux services d'accompagnement des parents

Axe	Objectifs	Actions
SOUTIEN A LA PARENTALITE	Objectif 1 : prioriser les territoires pour le développement de l'offre	Action 36 : réaliser un diagnostic partagé
	Objectif 2 : accroître le nombre de familles bénéficiaires d'actions de soutien à la parentalité	Action 37 : développer une offre territoriale diversifiée et adaptée aux besoins des familles Action 38 : élaborer une stratégie de communication pertinente et partagé par les acteurs
	Objectif 3 : porter une attention particulière aux familles en situation de monoparentalité et de séparation	Action 39 : mutualiser et améliorer la connaissance sociologique et les besoins spécifiques des familles Action 40 : identifier, coordonner et conforter les actions et dispositifs adaptés aux besoins des familles Action 41 : développer l'information aux familles sur les offres et services disponibles Action 42 : soutenir et développer la médiation familiale et les espaces de rencontre
	Objectif 4 : mettre en place des référents parentalité au sein des structures éducatives	Action 43 : définir les missions du référent parentalité Action 44 : s'appuyer sur le diagnostic parentalité et sur la connaissance des territoires pour cibler les équipements à privilégier pour la mise en place des référents parentalité Action 45 : veiller à la cohérence du développement des référents parentalité et de l'existant Action 46 : élaborer et proposer une formation à destination des référents parentalité Action 47 : favoriser la mise en réseau du référent parentalité